

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 Mars 2024**

Folio n°

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-huit heures trente, en Mairie, Salle du Conseil Municipal – 3^{ème} étage, sur convocation adressée à tous ses membres le 5 mars précédent, par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE Maire en exercice.

Ordre du jour :

Numéro d'ordre	DELIBERATIONS
Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 7 février 2024	
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
01	Transfert du marché hebdomadaire
FINANCES PUBLIQUES - BUDGET	
02	Rapport d'orientation budgétaire 2024
03	Versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget 2024
04	Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés
CENTRE DE SANTE DU FORON	
05	Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2024 à 2026 entre l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de La Roche sur Foron
06	Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde dus au centre de santé pour sa participation à la permanence des soins
07	Convention entre Biogroup-Mirialis et la Commune de La Roche-sur-Foron encadrant le partenariat entre les laboratoires du groupe et le Centre de santé du Foron
08	Convention entre Médical Services Plus et la Commune de La Roche-sur-Foron autorisant la mise à disposition et le dépôt d'attelles/orthèses au Centre de santé du Foron à destination des patients non hospitalisés
09	Convention entre le Centre Hospitalier Alpes Léman et la Commune de La Roche-sur-Foron autorisant la réalisation d'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au sein du Centre de santé du Foron
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX	
10	Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives relative à la réalisation d'un diagnostic préalable à l'aménagement de la Place Saint-Jean
11	Dénomination de la voie privée du Domaine d'Hikari
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS	
12	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT par M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor

DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusée avec procuration : Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Excusée : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

-o0o—o0o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

M. Théo LOMBARD est désigné secrétaire de séance.

Le point n° 4 - Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés – est retiré de l'ordre du jour et est reporté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. M. Jean-Pierre GENIN présentera d'abord cette convention en commission très prochainement et elle sera mise plus tard en délibération.

PREAMBULE : Approbation Procès-Verbal du conseil municipal du 7 février 2024

Conformément à l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance qui s'est déroulée le 7 février 2024, tel que joint en Annexe n°1.

M. Nicolas ORSIER : Il y a une erreur sur les échanges du point n° 7 qui sont un copié/collé des échanges du point n° 6.

M. le Maire : Il y a effectivement une erreur. Merci pour la remarque. On reprendra intégralement la rédaction du point n° 7.

Je vous propose de délibérer quand même sur l'approbation du procès-verbal qui n'appelle pas d'autres remarques.

Ces précisions apportées, le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01. Transfert du marché hebdomadaire du jeudi

Rapporteur : Mme Isabelle BELIN

Le rapporteur informe l'assemblée de la volonté de transférer le marché hebdomadaire du jeudi matin qui est localisé actuellement sur la Place Andrevetan, dans les rues du centre-ville, afin de développer l'attractivité réciproque des commerces sédentaires et non sédentaires.

Plusieurs rencontres ont été faites courant 2023 avec les commerçants non sédentaires afin de finaliser ce projet de transfert. Le marché hebdomadaire se localisera ainsi :

- Place de la Grenette (et halle de la Grenette) ;
- Petit parking latéral de la Mairie ;
- Rue du président Carnot ;
- Place de l'Hôtel de Ville ;
- Place de la République ;
- Place Albert Clavel.

Conformément à l'article L.2224-18 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur la création, le transfert ou la suppression de halles ou de marchés communaux. La délibération est prise après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

Le régime des droits de place et de stationnement sur le marché sera défini conformément aux dispositions d'un règlement établi par arrêté municipal après consultation des organisations professionnelles intéressées.

Le syndicat des commerçants non-sédentaires de Haute-Savoie a donné un avis en date du 11 octobre 2023.

Madame Isabelle BELIN :

Concernant le projet du transfert du marché hebdomadaire du jeudi, pour lequel nous devons délibérer, je souhaiterais vous apporter quelques informations.

Le marché constitue un élément attractif important, il est au cœur de l'animation des villes d'autant que le marché de La Roche a plus de 700 ans d'existence.

A notre arrivée aux affaires, à partir des différentes études qui avaient été menées dans le cadre de Petite Ville de Demain et de discussions, plusieurs constats ont été faits :

- Notre marché situé Place Andrevetan perdait en activité : diminution de présences, de stands, difficultés pour les usagers de se garer et donc perte en clientèle et par conséquent baisse de son attractivité ;
- En parallèle, pour une grande partie de nos commerçants sédentaires, le jeudi était leur plus petite journée en termes de chiffre d'affaires.

Notre objectif de ramener le marché en cœur de ville était double :

- Redonner du dynamisme au centre-ville en renforçant la centralité du marché tout en facilitant son accessibilité par la libération du parking Andrevetan ;
- Et développer une attractivité réciproque des commerces sédentaires et non sédentaires, ces derniers venant compléter l'offre commerciale.

Après consultation des représentants de commerçants non sédentaires et plusieurs rencontres courant 2023 pour finaliser ce projet, un avis favorable a été émis sur la localisation du nouvel emplacement en centre-ville. Il est à savoir que le transfert d'un marché est très règlementé. De nombreuses réunions ont permis d'avancer pas à pas pour aboutir à son déplacement et prendre en compte toute la technicité que cela induit, qu'elle soit administrative, technique, organisationnelle et juridique.

Je tiens à ce sujet à remercier tous les services de la mairie qui ont œuvré à sa bonne concrétisation.

Je me permets de les nommer parce que c'est important :

- Les services techniques pour toutes les études et la concrétisation des moyens techniques nécessaires ;
- Alexis le placier qui nous a quitté et Manu qui l'a remplacé et qui effectue chaque jeudi un travail de terrain formidable ;
- Philippe et l'ensemble des policiers municipaux qui veillent à la bonne gestion des stationnements et à la circulation ;
- Franck pour la prévention et les agents du service nettoyage ;
- Amélie pour la communication ;
- Cindy, Sofia ainsi que le service d'administration générale pour le suivi juridique et administratif.

Je remercie également M. CHARPIN et les représentants des commerçants non sédentaires pour leur accompagnement et le partage de leur expérience, les commerçants de La Roche qui ont joué le jeu en modifiant leurs livraisons par exemple, ainsi que tous les élus qui ont participé.

Je rajouterai que la distribution des places, qui se fait par ordre d'ancienneté, a eu lieu le 16 novembre 2023.

Avant de passer aux questions et aux votes, je tiens à préciser qu'un débriefing a suivi la 1^{ère} mise en place du marché afin de remédier aux premiers dysfonctionnements, une grande partie a pu être réglée.

Une réunion a également eu lieu ce mardi avec les commerçants Rochois pour avoir leur retour et prendre en compte leurs attentes.

Nous sommes conscients que des points d'amélioration sont encore à apporter, en particulier la tournée du nettoyage à affiner, ainsi qu'une réflexion qui est en cours au sujet de la circulation de la rue de Silence, pour pouvoir la libérer pendant la belle période.

Tout changement demande une période d'adaptation, mais il me semble, que dans l'ensemble et du point de vue des retours que nous avons eus, le nouvel emplacement du marché est plutôt apprécié.

Une commission commerce est prévue semaine prochaine pour faire un premier bilan, un autre bilan sera prévu fin de l'été.

Monsieur Yves MINO : Bien évidemment, nous nous réjouissons du déplacement du marché hebdomadaire dans les rues et places du centre-ville, d'autant plus que cette mesure faisait partie de notre programme de campagne en juin 2022 et figurait dans l'une des vingt propositions remises à votre groupe majoritaire en 2023. Nous aurions aimé cependant une plus grande transversalité dans la préparation de ce projet comme

par exemple pouvoir en discuter en commission mobilité, car l'ouverture de la rue de Silence à la circulation automobile le jeudi matin ne semble pas donner satisfaction aux commerces concernés. Il faudra trouver une solution qui fasse consensus auprès de tout le monde. Pourriez-vous évoquer les précisions sur l'application de cette mesure dans les semaines à venir ? Pour conclure « La Roche Autrement » se félicite que le transfert du marché, après les inévitables améliorations de fonctionnement du début, semble bien apprécié de la population, des commerçants et des commerçantes non sédentaires. Toutefois, nous déplorons la manière dont vous avez communiqué à ce propos, qui prêtait à penser que le projet émanait de votre seule majorité alors qu'il ne figurait pas dans votre programme. Il aurait été plus juste et plus honnête alors d'y associer le conseil municipal tout entier.

Monsieur le Maire : Toutes les actions que nous faisons et par le vote de ce soir, associent nécessairement le conseil municipal dans son ensemble.

Et vous vous félicitez ; moi je félicite tous ceux qui ont pris une part, qu'elle soit grande ou petite, élus ou services, au même titre qu'Isabelle l'a fait.

Sur la mobilité, des réflexions sont en cours. Il avait été, dès le début, envisagé deux périodes – une période hors ouverture des terrasses où la circulation serait autorisée et une période avec ouverture des terrasses où là, la circulation ne serait pas autorisée et comme les premiers retours des commerçants semblent pointer quelques difficultés sur ce sujet, on va faire les adaptations nécessaires et les réflexions sont déjà en cours.

Monsieur Patrice CONTAT : Pour l'équipe « La Roche Ensemble », nous sommes satisfaits de cette décision de transfert du marché et nous te remercions Isabelle pour ton engagement et d'avoir fait avancer ce sujet-là. De notre côté, c'est un sujet qui est aussi important pour nous puisqu'il était également dans notre programme en 2022 sur sa relocalisation comme par le passé, au niveau Place de la République, Place de la Mairie et rue Carnot et effectivement, dans le sens de ce qu'a pu dire Yves, il y a un point d'attention en particulier, la circulation sur la rue de Silence qui devra être clarifié et des adaptations avec les personnes concernées devront être engagées. De la même manière, je pense que c'est important de garantir ce suivi comme tu l'as prévu, c'est un point qui permettra des adaptations et d'accompagner dans le changement pour que finalement tout le monde s'y retrouve. En conclusion, je le redis, nous pensons que c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-18,

Vu la délibération N°DCM2022.07.06/02 en date du 6 juillet 2022 relative à la création de la commission extramunicipale des marchés rochois et nomination de ses membres ;

Vu l'avis du syndicat des commerçants non-sédentaires de Haute-Savoie susvisé,

Considérant le souhait de la ville de délocaliser le marché en cœur de ville afin de développer l'attractivité commerciale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le transfert du marché hebdomadaire du jeudi matin qui se tenait initialement place Andrevetan, dans les rues du centre-ville telles que susvisée.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET

02. Rapport d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Monsieur Claude THABUIS : Comme vous en avez l'habitude maintenant, un mois avant le vote du budget, on procède au rapport d'orientation budgétaire qui donne lieu à un débat sans vote. C'est ce qui a été présenté en commission des finances élargie le lundi 4 mars dernier, dans laquelle on a pu échanger et débattre sur le document qui a été joint à la note de synthèse et qui va être présenté ce soir, avec la projection qui vient

compléter les propos. Je laisse la parole à Vincent pour démarrer sur le contexte national et puis on déroulera ensuite sur le contexte local en reprenant chapitre par chapitre les évolutions et les perspectives pour 2024.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT – Directeur financier : Ce rapport vise à vous éclairer sur la situation financière et les perspectives futures de la collectivité. Il est toujours intéressant de se re-situer dans un contexte national, brièvement, pour évoquer ce qui nous impacte au niveau de notre commune. Au cours des deux dernières années, chacun a pu mesurer la forte inflation que nous avons connue de plus de 10,4 %. Il faut cependant souligner que pour les collectivités, c'est certainement beaucoup plus que cela, puisque, lorsque, par exemple on évoque l'énergie, on a eu, au moment de la crise énergétique, un quasi doublement de nos factures de gaz et d'électricité et cela a impacté de nombreux postes. En 2024, l'inflation devrait refluer mais simplement il y a un effet retardateur, c'est-à-dire que l'ensemble de nos marchés publics voient leurs prix actualisés en fonction d'indices, avec retard, qui vont tenir compte de l'inflation. Par exemple c'est le cas, pour le poste alimentation - les cantines scolaires qui prennent encore cette année 5 % - mais ce n'est qu'un cas isolé.

Dans les aspects nationaux, les impacts importants sont notamment les différentes mesures qui ont été prises en matière de revalorisation salariale, qui ont permis, pour les agents, de maintenir leur pouvoir d'achat. Vous voyez la liste, 3,5 % d'augmentation en juillet 2022 suivi d'1,5 % un an plus tard ; 5 points d'indice en 2024 et, pour un aspect purement local en Haute-Savoie, l'instauration d'une indemnité de résidence qui représente 3 % du salaire. Donc, ce contexte inflationniste, plus l'indexation des rémunérations, ça fait un contexte quand même relativement tendu pour les collectivités en général, avec une certaine difficulté à se maintenir à flot.

La 2^{ème} diapositive vous présente l'évolution de la CAF nette. Pour le rappeler simplement, la CAF nette, c'est l'épargne de la collectivité ; c'est ce qu'il reste lorsque l'on a payé toutes les dépenses de fonctionnement et qu'on a remboursé les emprunts.

Vous pouvez constater que la perspective de cette épargne nette est en forte diminution ; on risque de frôler une épargne proche de 0. C'est lié au fait notamment que les dépenses de fonctionnement sont beaucoup plus dynamiques que les recettes. On notera sur le graphique ci-dessous, qui mesure sur un indice bas sans l'évolution de ces dépenses et des recettes, un effet ciseaux qui a été stoppé en 2023 puisque pour la première année, les dépenses n'ont pas évolué plus vite que les recettes. Simplement, si on fait une projection et là, j'insiste sur le fait que c'est une projection statistique, on voit quand même qu'on serait normalement sur un effet ciseaux pour les années à venir. Donc tout l'enjeu de l'action municipale, et Claude reviendra dessus, est de faire en sorte que ça ne se produise pas. Des mesures vont vous être présentées tout au long de ce rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur Claude THABUIS : Effectivement, les perspectives générales montrent une épargne qui est quasi nulle si rien n'était réalisé pour contrer cet effet-là. On a trouvé intéressant de se replonger dans les documents du rapport de l'année dernière pour montrer aussi qu'il n'y a pas de fatalité. On se replonge dans les perspectives qui étaient présentées pour 2023 et les années suivantes et on peut se rendre compte quand même, avec les actions qui ont été menées sur 2023, que nous parvenons avec une épargne améliorée de 520 000 € par rapport à ce qui était prévu, qui est même en augmentation par rapport à 2022. Donc, en 2023, pour la première fois depuis 2019, on n'a pas d'effet ciseaux ; maintenant, l'enjeu va être de travailler chapitre par chapitre pour qu'on puisse poursuivre l'action de 2023 et arriver à inverser la tendance qui peut être projetée aujourd'hui.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Aujourd'hui, on va vous présenter, à travers 5, 6 diapositives, l'évolution des principaux chapitres de recettes et de dépenses.

Au niveau des recettes, il y a 2 chapitres qui comptent : le chapitre 74 – les dotations, subventions, participations et le chapitre 73 – impôts et taxes. Avec ces 2 chapitres, on recouvre quasiment 90 % de nos recettes.

Le premier chapitre qui vous est présenté – les dotations – c'est la 2^{ème} ressource de la collectivité ; ça représente 25 % de nos recettes ; c'est à peu près 3,4 millions d'€. Il y a une baisse qui est sensible, jusqu'en 2022 notamment du fait du désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités, avec une baisse de plus de 30 % des dotations de l'Etat sur 6 ans. On a la chance en Haute-Savoie et à La Roche-sur-Foron, de bénéficier du dynamisme des fonds genevois qui viennent quelque peu compenser cette courbe un peu atone.

Monsieur Claude THABUIS : Pour les perspectives 2024, 2 choses importantes à noter sur ce chapitre. Tout d'abord le transfert du service jeunesse qui est passé du CCAS à la Commune avec des recettes qui sont attirées, qui sont les recettes du contrat enfance et jeunesse que percevait auparavant le CCAS, qui s'élèvent environ à 30 000 € et vont venir dans le chapitre des dotations.

Le 2^{ème} point, c'est le démarrage du centre de santé en janvier 2024 – on pourra y revenir tout au long du débat. Sur la partie dotations et subventions, il est envisagé à ce jour, des dotations à hauteur de 110 000 € qui viendront aussi améliorer la perspective 2024 et là aussi, on aura un enjeu d'aller chercher ces dotations complémentaires (les dossiers sont déjà en cours) pour faire évoluer aussi positivement ce chapitre budgétaire.

Monsieur Patrice CONTAT : Tu évoques le transfert du service jeunesse avec des recettes supplémentaires. Ces recettes-là étaient au niveau du budget du CCAS qui sont remontées au niveau de la Commune. Je comprends que, si le CCAS était déficitaire, le déficit serait pris en charge par la Commune, donc finalement je ne vois pas le gain à remonter quelque chose qui était englobé au niveau du CCAS et donc au niveau de la Commune de facto.

Monsieur Claude THABUIS : C'est plutôt une question d'organisation et de clarification dans l'organigramme, puisque le service jeunesse dépend d'un pôle jeunesse et sports au niveau de la collectivité et donc, avec les activités qui sont menées, ont plus de sens d'être rattachées aux services de la Commune plutôt que du CCAS.

Monsieur Patrice CONTAT : Finalement ce ne sont pas des recettes supplémentaires puisqu'elles sont au niveau du CCAS et donc, s'il y a un déficit, c'est repris par la Commune.

Monsieur Claude THABUIS : Sur le chapitre budgétaire en question, ce sont des recettes qui n'étaient pas présentes l'année dernière. Là, on regarde juste sur ce chapitre et pour ce chapitre là il y a des recettes, après on verra dans les suivants – par exemple le personnel qui a été transféré vient impacter aussi les charges de personnel côté Ville et pas côté CCAS ; on a un certain nombre d'ajustements qui ont lieu sur ce budget 2024, sur les charges de personnel notamment, pour régulariser des états de fait qui ne correspondaient plus à la réalité.

Monsieur le Maire : On prend l'ensemble des dépenses et des recettes du service jeunesse qui dépendaient du CCAS et qui, par réorganisation, dépendent de la Ville. Ce sont des écritures. Sauf que, c'est ce qui explique l'augmentation de ce chapitre-là. Donc, en transparence, on explique pourquoi il y a une augmentation.

Monsieur Patrice CONTAT : C'est important de bien le clarifier.

Monsieur Claude THABUIS : Sur le centre de santé, je le disais tout à l'heure, on va aller chercher des recettes supplémentaires qui sont liées à des dotations qui deviennent disponibles pour des financements de différents postes et Marc pourra compléter très largement aussi plus tard quand on évoquera le centre de santé en lui-même.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Deuxième grand chapitre de recettes, le plus important, ce sont les impôts et taxes qui représentent 63 % de nos recettes de fonctionnement. C'est approximativement 9 millions d'€. Ce que l'on peut dire sur ce chapitre c'est que lorsqu'on parle d'impôts et taxes, en fait, on pense taxe foncière, taxe d'habitation éventuellement, puisqu'elle fait sa réapparition cette année. Mais en fait, c'est pour beaucoup des impôts qui sont figés, voire des dotations, puisqu'à l'intérieur, il y a une très grande partie qui est constituée par les attributions de compensation, le fonds national de garantie individuelle des ressources ou toutes les compensations d'exonérations fiscales en matière de taxe foncière par exemple. On n'a pas une autonomie complète et ce, d'autant moins qu'on a perdu beaucoup d'impôts – taxe professionnelle, tous les impôts professionnels qui ont été transférés. Donc aujourd'hui, on ne dispose plus, pour le vote des taux, que de la taxe foncière et d'une toute petite partie de taxe d'habitation. Pour vous donner un ordre d'idée, en 2008, nous avions 40 millions d'€ de base fiscale ; aujourd'hui, nous n'en avons plus que 16 millions d'€. Ça vous donne une idée de l'effet de levier que peut avoir une augmentation des taux fiscaux. Ce que l'on peut dire pour l'année 2024, c'est que les bases fiscales seront réindexées de 3,9 %, après 7 % en 2023, et qu'il n'est pas prévu d'augmenter les taux fiscaux en 2024.

Monsieur Claude THABUIS : Sur ce volet impôts et taxes, la proposition sera celle du statu quo au niveau des taux communaux et on l'avait dit l'année dernière, le contexte d'inflation générale que connaît l'ensemble de la population française, et les Rochois pour ce qui nous concerne, pèse toujours fortement sur le pouvoir d'achat, on peut le constater tous les jours et dans les débats que l'on peut avoir au CCAS sur les accompagnements des personnes en difficultés, c'est extrêmement présent et en augmentation. Donc, on

assume le fait de ne pas recourir à une augmentation générale des taux et de poursuivre le travail engagé sur la maîtrise des dépenses et le changement de nos modes de fonctionnement. En parallèle, nous étudierons toutes les pistes de recettes complémentaires possibles, comme ça a été fait en 2023, quand nous avons évoqué et voté ici l'instauration de la taxe de séjour ou la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ça sera évidemment le cas sur toutes les subventions possibles pour aider le financement des services. En premier lieu le centre de santé, je l'ai évoqué au préalable sur le chapitre des subventions, pour aller monter les dossiers qui sont en voie de finalisation aujourd'hui.

Monsieur Jean-François VILLER : J'aimerais avoir un peu plus de précisions sur l'idée de ne pas augmenter les taxes – taxes foncières. Vous invoquez l'inflation qui atteint le pouvoir d'achat ; je ne sais pas si c'est une raison quand même qui fonde cette volonté de ne pas toucher aux taxes foncières, dans la mesure où les taxes foncières ne concernent pas tout le monde, ça concerne les propriétaires fonciers.

Monsieur le Maire : Oui, mais les propriétaires fonciers sont touchés par l'inflation comme tout le monde ; on a quand même une part de propriétaires non négligeable sur la commune et on assume aussi le fait qu'on veut avoir terminé le travail de rationalisation des dépenses avant d'aller toucher au portefeuille des Rochois. D'autant plus que l'on voit que ça ne nous empêche pas de conduire des projets pour la Ville. Oui, il faut être vigilant. Est-ce que un jour on aura besoin de toucher à ces recettes ? Sans doute. Il nous paraît que le moment n'est pas le plus opportun dans le contexte et que, pour le moment, on n'a pas un besoin qui est avéré.

Monsieur Jean-François VILLER : Mais période opportune ou pas, je me pose vraiment la question de ce qui fonde cette décision qui est la vôtre ? Parce que cette décision était hors peut-être du champ de l'inflation auparavant, donc j'aimerais un peu mieux comprendre.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas comment expliquer mieux le fait que le contexte ne nous paraît pas opportun, qu'on estime qu'il y a encore suffisamment d'efforts à faire sur les dépenses pour ne pas toucher au levier de recettes immédiatement, et que pour le moment, avec les chiffres que l'on présente, on est en mesure de financer les projets pour la Ville.

Monsieur Claude THABUIS : D'autant que les bases ont été revues de + de 7 % l'année dernière et de 3,5 % cette année. On est à plus de 10 % sur les bases. Il y a eu un impact qui n'est pas communal certes. C'est l'Etat qui a revalorisé les bases, mais pour les personnes qui paient la taxe foncière, il y a eu un impact quand même non négligeable depuis les 2 dernières années et on juge que ce n'est pas le moment d'aller ajouter sur cette base-là. Je rajouterai que parmi les propriétaires, tous ne sont pas des millionnaires, ce sont des personnes qui se démènent pour essayer de devenir propriétaires de leur logement, et qui sont de loin pas forcément d'une classe aisée, qui subissent l'inflation de plein fouet et ne sont pour la plupart pas aidés sur d'autres volets de leur vie quotidienne ; donc, venir rajouter ici l'impact, dans la mesure où le travail n'a pas encore été finalisé sur la rationalisation des dépenses, la raison est là, il n'y a pas d'autres éléments.

Monsieur Jean-François VILLER : Ce n'est pas l'idée de dire que tous les propriétaires sont des millionnaires, mais simplement de souligner le fait que le taux de la taxe foncière reste toujours inférieur par rapport au département et à l'échelle nationale.

Monsieur Patrice CONTAT : Je pense que pour essayer de bien comprendre de quoi on parle, Monsieur BELLE-CLOT est-ce que vous sauriez donner finalement quelles seraient les recettes associées à une augmentation d'impôts ? Ce sont des simulations, je pense, que vous avez faites pour essayer de voir un peu les montants dont on parle.

Monsieur le Maire : Tout dépend du degré d'augmentation. Nous avons fait plusieurs essais. On a un logiciel complet qui nous permettait de voir de combien représentait l'augmentation ; quand on rejoint les moyennes nationales de ces différents taux, on est à 1,2 millions de recettes supplémentaires.

Monsieur Claude THABUIS : Pour les moyennes nationales qui sont bien plus élevées que les moyennes départementales.

Monsieur le Maire : Pour rejoindre les moyennes départementales, ça fait entre 300 000 et 400 000 €.

Monsieur Patrice CONTAT : Entre 300 et 400 000 € pour rejoindre les moyennes départementales, ça correspond à une hausse de combien ? 2 % ?

Monsieur le Maire : Très honnêtement je ne sais pas. Non pas 2 %. C'est 2 points. Ça fait plus que 2 % quand on augmente de 2 points. Il faut être vigilant quand on parle. Sur la facture des Rochois, on a augmenté le taux de 2 points, mais l'augmentation est sans doute de l'ordre de 8 à 10 %, en plus des 3,9 % des bases qui sont réévaluées par l'Etat et du fait que la Communauté de Communes est aussi en mesure d'augmenter sa part de la taxe foncière et le Département peut le faire aussi ; c'est-à-dire que si chacun va se servir, ça fait des hausses substantielles et on a même fait le calcul pour avoir un taux par mois pour un T2, un T3, un T4. Il n'y a pas de vérité absolue parce que ça dépend aussi du quartier, de la date de construction de l'immeuble. Mais on voit que pour aller chercher pour la Ville à peu près 600 000 à 700 000 € de recettes, on est quand même sur des dépenses - pour un T2 de 20 à 30 € par mois en plus - et ça peut monter encore au-delà pour les T4 et les maisons.

Monsieur Patrice CONTAT : Effectivement, je pense qu'il y a un regard à avoir sur l'ensemble des strates administratives et je te rejoins, s'il y a un cumul et si tout le monde joue sur ce levier-là, à la sortie, la facture est salée. Et c'est vrai, qu'au titre de la Communauté de Communes, le choix a été fait de ne pas augmenter sa part.

Monsieur Nicolas ORSIER : Juste pour compléter ces chiffres, si on part sur une mise à niveau départementale on passe de 26,85 % à 28,75 % et ça rapporterait à peu près 274 000 €. Ces chiffres, peut-être à recalculer ensemble, et en fait, ça représenterait plus 4 € par mois en moyenne par propriétaire. Ce ne sont pas les 20 € pour un T2, mais peut-être y a-t-il un entre-deux. En tout cas, ce que l'on déplore c'est surtout la position : on avait demandé l'an dernier, en apportant ces chiffres, qu'on se pose en commission finances pour en discuter ; on regrette de ne pas avoir eu, pendant cette année, la possibilité d'en discuter et de pouvoir comprendre, et ça rejoint la question de Jean-François : quel est le choix en fonction de ces chiffres factuels de dire est-ce qu'on augmente ? Est-ce qu'on n'augmente pas ? Est-ce que le Département va augmenter et ça en rajoutera plus ? On se rend bien compte qu'effectivement la situation financière de la Commune est loin d'être parfaite, elle est même dans le rouge. Nous, on pense que c'est vraiment intéressant de se poser autour d'une table en commission finances pour évoquer ces chiffres-là et prendre des décisions concertées.

Monsieur le Maire : C'est noté.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Est-ce qu'on pourrait revenir sur la CAF nette ? Vous parliez d'un effet ciseaux qui n'existe pas en 2023 et que c'est la première fois depuis 2019. De ce que je vois dans le slide de la CAF nette, j'ai l'impression qu'en 2021 on était quand même avec des recettes supérieures aux dépenses. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je ne suis pas un expert du budget. Je pose juste la question.

Monsieur Claude THABUIS : L'effet ciseaux c'est que les dépenses augmentent plus vite que les recettes et on le voit sur le graphique ; en 2021 on était stable.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Mais la CAF nette augmente, les recettes sont supérieures aux dépenses on est d'accord ?

Monsieur Claude THABUIS : Les dépenses ont été stables avec un indice de 104 et puis les recettes à 100, donc finalement, il y a eu peut-être un peu plus de recettes que de dépenses depuis 2021.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : On va aborder les chapitres de fonctionnement, avec les 3 principaux : les dépenses de personnel, les charges de gestion courante et les charges à caractère général et on aura couvert 96 % de nos dépenses.

Sur les charges à caractère général, deuxième poste de dépenses de la collectivité, 26 % ; elles connaissent une évolution un peu erratique avec en 2020, 2021, un creux lié au COVID et à l'arrêt de l'activité un petit peu de la collectivité avant de remonter. Ce que l'on peut dire sur ce chapitre, c'est qu'il comprend tout ce qui est achat alimentaire, de fluides, l'énergie, toutes les prestations que la collectivité peut acheter et qui font l'objet d'une attention systématique pour la maîtrise des coûts avec des consultations, des marchés publics qui sont passés. De sorte que ce que l'on peut dire, sur la période 2017/2024, si on lisse l'augmentation sur ces 8 années, on est aux alentours de 1,6 % d'augmentation moyenne.

Monsieur Claude THABUIS : Donc, en perspective 2024, l'idée est de poursuivre les efforts engagés en 2023. Bien que l'évolution est maîtrisée, depuis 2017, compte tenu de l'impact énergétique et de l'inflation en 2023, il faut poursuivre les efforts sur ce chapitre-là, avec une anticipation d'une baisse des dépenses d'énergie liée aux tarifs et aussi au contrôle des consommations énergétiques et au plan de sobriété énergétique qui a été mis en place. Les anticipations que le SYANE nous propose montrent une baisse de ces dépenses sur l'année 2024. Pour mémoire, le budget 2023 était de 4,1 millions d'€ sur ce chapitre ; on a réalisé 3,5 millions, donc il sera proposé, pour la construction budgétaire 2024, d'être sur le réalisé 2023, donc autour des 3,5 millions sur le chapitre.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Sur les évolutions des charges à caractère général, vous mentionniez le COVID, mais juste pour comprendre sur 2019, est-ce que ça correspond au moment où on a choisi d'internaliser un certain nombre de postes qui se retrouvent du coup sur la partie charges du personnel, qui augmentent significativement en 2020 sur les slides ; parce que 2019 ce n'était pas le COVID, on est d'accord, c'est quand même 10 % de réduction, c'était assez conséquent, je ne sais pas si vous vous souvenez.

Monsieur Claude THABUIS : De mémoire, c'était des dépenses ponctuelles 2017-2018 qui n'ont pas eu lieu en 2019, ce qui fait qu'il y a eu une baisse importante, mais je ne crois pas qu'il y avait d'effet d'internalisation à ce moment-là.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Sur la nature de ce chapitre, il arrive qu'on ait des dépenses ponctuelles, par exemple on peut prendre l'année 2023 avec l'aménagement du centre de santé : c'est 150 000 €, une fois cette année-là.

Deuxième chapitre, les charges de gestion courante, 3^{ème} poste de dépenses, 21 % ; c'est une des causes de la dégradation de l'épargne nette. Au début, c'était des causes un peu ponctuelles. Il y avait notamment le fait que la collectivité a autofinancé une partie des travaux qui lui incombait sur le parc des expositions pour 500 000 €. Ensuite, il y a eu un décalage de redevance de Rochexpo par rapport à la crise sanitaire et leurs difficultés financières qui fait qu'on a dû subventionner notre budget annexe avant de récupérer les redevances. Et maintenant, c'est plus une dégradation structurelle, avec en toile de fond, l'augmentation constante de la subvention d'équilibre du CCAS, principalement du fait de la dégradation des comptes du Foyer des Rocailles. Il y a toute une série de mesures correctives qui est envisagée pour remédier à cet état de fait.

Monsieur Claude THABUIS : La trajectoire de l'épargne va s'améliorer par une action nette et engagée sur ce chapitre-là. C'est l'objet d'ailleurs des mesures qui ont été prises depuis 2023 et c'est ce qu'on peut voir aussi sur le graphique ici avec par exemple une baisse en 2023 par rapport à ce qu'on avait connu en 2022. Les actions et les actes sont connus ; on en a, pour la plupart, parlé ici ou en commission, le premier axe qui est de court terme, c'est l'amélioration du remplissage de la Résidence autonomie – c'est le travail qui est mené au CCAS avec aujourd'hui un taux supérieur à 80 % de remplissage – ce qui permet de venir atténuer le besoin de financement de la Résidence et donc du CCAS par effet de ricochet.

Le 2^{ème} point, c'est le transfert de la compétence tourisme à la CCPR pour 2025 – c'est un travail qui est en cours, ce sera une action nette et la CCPR est le bon échelon pour travailler sur la promotion et la valorisation du territoire, c'est dans les tuyaux depuis longtemps. Il n'y a jamais eu vraiment d'action ; là, aujourd'hui, on est dans une phase concrète pour que l'opération de ce transfert soit faite au 1^{er} janvier 2025. Et puis, sur un terme un peu plus loin, c'est le déménagement de la Résidence autonomie en 2026 : on l'a présenté ici en conseil municipal restreint dans le cadre du réaménagement du site de l'Hôpital Andrevetan et avec un dimensionnement de la Résidence autonomie adapté aux besoins, ce qui permettra aussi, et dans un bâtiment moderne et plus économe en énergie, etc... d'avoir un impact significatif sur le besoin de financement du CCAS.

Monsieur Patrice CONTAT : J'avais 2 questions. Quand tu évoques le transfert de la compétence tourisme à la CCPR, quel est le gain associé en € ?

Monsieur Claude THABUIS : Ça sera l'objet de la CLECT : la commission qui évalue les charges transférées. Aujourd'hui, l'office de tourisme a sa subvention communale de 240 000 € environ, ensuite la CLECT va devoir évaluer quelles sont les charges, les recettes qui sont transférées à l'échelon supérieur, et ensuite, il y aura le calcul qui sera défini au sein de cette commission-là.

L'évaluation aujourd'hui est dure à dire tant que la CLECT ne s'est pas réunie et qu'on n'a pas défini complètement le périmètre, parce qu'on a évoqué aussi la partie animation qui était une chose qui ne sera

pas transférable a priori, et donc, l'évaluation de tout ceci permettra de définir d'ici quelques mois, exactement le gain associé à ce transfert.

Monsieur Patrice CONTAT : Merci. J'avais une seconde question, le déménagement de la Résidence autonomie : donc ce sont les personnes qui sont au Foyer des Rocailles qui vont aller vers Andrevetan ?

Monsieur Claude THABUIS : C'est ça.

Monsieur Patrice CONTAT : Donc est-ce que ça signifie la fermeture du Foyer des Rocailles ? Et je crois aussi qu'il y a une crèche là-bas ? Donc quel est son devenir ?

Monsieur le Maire : D'une part, le coût de la crèche ne rentre pas dans ces charges de gestion courante. Aujourd'hui, on sait qu'à horizon 2026 on a effectivement volonté de transférer le Foyer vers un lieu qui nous paraît plus opportun, et le devenir de la crèche n'est pas du tout remis en question parce que ce sont 2 parties bien distinctes du bâtiment. Quant à sa future exploitation, il y a des discussions qui sont en cours avec Halpades – qui est le bailleur social propriétaire du bâtiment à qui on verse une location – la Préfecture, la DDT, pour savoir comment ce bâtiment va évoluer. Mais par contre la Commune reste en complète maîtrise de la crèche, ce sont bien deux parties distinctes du bâtiment.

Monsieur Claude THABUIS : A la crèche, on est propriétaire alors qu'à la résidence autonomie, on est locataire. C'est pour cette raison que les 2 choses sont distinctes dans le montage.

Monsieur Patrice CONTAT : Je pense que c'est effectivement important de rassurer par rapport au devenir de la crèche et finalement, en projection, ce sont combien de résidents du Foyer qui pourraient être amenés à aller dans la nouvelle structure à Andrevetan ?

Monsieur le Maire : 35 logements qui sont prévus à Andrevetan. Aujourd'hui on a 39 résidents sur 52 places disponibles ; donc on voit que le taux de remplissage n'est pas bon, ce qui explique ces chiffres-là. Il y a 39 personnes âgées avec aussi quelques étudiants – donc il y a un peu plus de logements que ça qui sont occupés. On voit aujourd'hui que la projection de 35 semble plutôt correspondre à la tendance d'occupation que l'on voit depuis 2020 et jusqu'en 2023.

Monsieur Patrice CONTAT : Donc 35 personnes qui vont se déplacer vers la nouvelle structure, sur un total de 39 ? Finalement, on va quasiment remplir la nouvelle structure via les résidents du Foyer ?

Monsieur le Maire : Exactement. L'idée est d'avoir une structure équilibrée, parce que, comme on voit qu'aujourd'hui on n'arrive pas à remplir plus, c'est sans doute que la demande n'est pas vraiment à plus que ces chiffres-là.

Monsieur Patrice CONTAT : Ou que la structure ne convient pas. Ce n'est pas tout à fait la même chose en termes d'accueil dans une structure.

Monsieur le Maire : C'est évident, parce que le cadre sera aussi meilleur pour nos résidents. On vise aussi à avoir une structure pérenne au-delà de 2026, avec un taux de remplissage quasi permanent à 100 %, parce qu'elle est attractive et parce que à 35, on sait que sur l'équilibre on est correct et il y a aussi une évolution maintenant avec des vraies politiques pour encourager les seniors à rester à domicile le plus longtemps possible et que cette étape transitoire que représente une résidence autonomie est aujourd'hui de plus en plus zappée dans parcours.

Monsieur Patrice CONTAT : Effectivement, il y a un enjeu, mais en places supplémentaires nettes, finalement ça reste assez peu, compte tenu de ce transfert-là, alors qu'on pouvait s'attendre à une structure qui permette d'accueillir nombre de personnes supplémentaires.

Monsieur le Maire : Le but n'est pas de créer des places supplémentaires, en tout cas pas sur l'offre communale ; simplement d'offrir un meilleur cadre.

Madame Marie FISCHER : J'ai une autre question. Parmi les participations de la Commune dans ce chapitre, il y a aussi celle à la MJC-Centre Social. Comment va évoluer la participation communale à cette structure ? Comment va-t-elle être soutenue pour cette année 2024, notamment financièrement ? Et on parlait de la

compétence tourisme à la CCPR, est-ce que l'intercommunalisation de la MJC est à l'ordre du jour, en réflexion ?

Monsieur le Maire : Pour l'année 2024, il y aura un statu quo de proposé sur le financement de la MJC, tant sur la subvention que sur la mise à disposition des locaux qu'on a d'ailleurs votée au dernier conseil, pas de changement pour cette année 2024. Pour la suite, la MJC est en train de retravailler son projet social, et l'idée est que, dans ce travail collaboratif, on essaie de voir comment on finance la MJC en fonction des activités qui sont conduites, de la façon dont elles répondent aux besoins et éventuellement, pour faire le lien avec la 2^{ème} question, de la façon dont d'autres acteurs partenaires du territoire et notamment les Communes de la CCPR souhaitent se saisir de ce que met en place la MJC. C'est aussi un comité de pilotage qui a été mis en place au niveau de la MJC et qui commence à traiter de ces questions pour que la pérennité de la MJC soit assurée sur le volet financier en tout cas.

Sur la question de l'intercommunalisation, c'est un sujet qui a été mis à l'ordre du jour à un moment donné du bureau de la CCPR – il y a eu une présentation globale de la MJC à l'ensemble des Communes. Aujourd'hui, le bureau des Maires n'a pas retenu l'hypothèse de travail sur une intercommunalisation de la compétence MJC. Les communes ont leurs raisons que l'on respecte évidemment ; par contre, dans le cadre de l'élaboration du projet social, aujourd'hui, l'ensemble des communes sont autour de la table, elles ont été concertées, ce qui avait aujourd'hui très peu été fait. On a bon espoir que ça permette à chacun de vraiment mettre pleinement le pied dans la MJC, que tout le monde en comprenne bien tous les enjeux et les intérêts pour le territoire, et qu'on remette à l'ordre du jour cette question du statut de la MJC dans l'intercommunalité à horizon de la prochaine convention.

Monsieur Patrice CONTAT : Au-delà du partage de responsabilité de la compétence, il y a une vraie inquiétude sur la structure-même du bâtiment. Je pense qu'il peut y avoir urgence sur certaines parties de la structure, sur les conditions où les gamins ou les moins jeunes font leurs activités et c'est vrai que l'image que peut renvoyer la MJC dans sa structure et dans son état interroge vraiment.

Monsieur le Maire : Je rejoins complètement. J'ai refait une visite de la MJC il y a 3 semaines - 1 mois, avec la présidente et le directeur et effectivement, il y a des cages d'escaliers où il y a des fissures assez importantes, il y a des salles qui ne sont effectivement pas en état. Pour rassurer tout le monde, structurellement, nos services, en lien avec les entreprises compétentes, ont fait le point pour démontrer qu'il n'y avait pas de risque structurel. Il est évident que l'on ne jouerait pas avec ça. Par contre, en termes d'image, c'est vrai que ce n'est aujourd'hui pas au niveau de ce que la ville veut laisser voir et donc il faut que l'on travaille en lien. Va se poser la question : est-ce que cette implantation est définitivement la bonne ? Si oui, pour quels travaux ? Avec quels budgets ? Il faut lancer un travail de long terme et ce projet d'infrastructure majeur doit aussi être lancé dans le cadre d'une vraie démarche globale de territoire, car, encore une fois, la MJC est à La Roche, mais ce n'est pas que celle des Rochois, donc il faut que tout le monde mette sa pierre à l'édifice pour réfléchir ce projet. C'est aussi le sens de la démarche qui a été très bien engagée par la MJC et qu'on a soutenu, pour que les autres communes de la Communauté de Communes se mettent autour de la table dans le cadre des discussions.

Monsieur Claude THABUIS : On poursuit avec le chapitre 12 – les charges de personnel. Je passerai la parole à Mickaël qui va nous présenter rapidement les évolutions envisagées et les explications sur ce chapitre.

Monsieur Mikaël LAVERNE – Directeur des ressources humaines : Le chapitre 12 – charges de personnel - c'est 49 % des dépenses de fonctionnement. Entre 2022 et 2023, cela représente 5 340 000 €. Ça a été stabilisé grâce à des non-dépenses qui ont permis d'équilibrer les nouvelles charges. Les non-dépenses sont principalement des postes non pourvus et des réorganisations de services. Pour 2024 on passerait à 6 571 000 €, donc une hausse de 1 200 000 €, soit 23 % environ, dont 10,6 % uniquement liés à la création du centre de santé. Si on raisonne en périmètre constant, c'est-à-dire exclues les hausses imposées par l'Etat qu'on a évoqué tout à l'heure - mise en place de l'indemnité de résidence et les majorations indiciaires : environ 146 000 € -, on enlève également le transfert du service jeunesse sur la ville qui était facturé par ailleurs au CCAS, et on enlève le centre de santé qui est une création de service avec des créations de postes - en tout 830 000 € - on aurait une hausse à périmètre constant de 400 000 €, soit 7,5 %.

Monsieur Claude THABUIS : On voit une stabilisation des charges de personnel entre 2022 et 2023, aussi bien pour des raisons conjoncturelles que pour des raisons structurelles, qui ne permettent pas d'engager le personnel qui serait nécessaire pour le bon fonctionnement des services ; cela a permis de gommer les

augmentations naturelles ou subies par des décisions de l'Etat qui vont évidemment dans le bon sens pour nos agents, mais qui, de notre point de vue, sans contrepartie de l'Etat quand il décide d'augmenter le point d'indice ou de mettre en place l'indemnité de résidence, nous engage, nous, au nom de l'Etat, auprès de nos agents. Dans la construction budgétaire 2024, le travail sera fait pour essayer de limiter l'augmentation qui est projetée ici, en affinant notamment la périodicité des recrutements ; on sait très bien que les postes qui ne sont aujourd'hui pas pourvus, vont prendre encore un certain temps et donc d'affiner ces calculs pour, au moment du budget dans 1 mois, pouvoir présenter quelque chose qui soit plus cohérent avec la réalité. Et évidemment, on poursuivra les réorganisations qui ont été entamées en 2023 en mettant la clarté sur les missions et poursuivre ce qui a été fait.

Monsieur Nicolas ORSIER : Sur le ROB, il y a un camembert qui montre les pourcentages d'agents par filières. Est-ce que ça serait possible, on l'avait demandé en commission finances la semaine dernière, d'avoir l'état actuel des différents ETP par services et l'évolution pour pouvoir voir ces réorganisations comment elles se situent ?

Monsieur le Maire : Il est en cours de bouclage et de mise à jour pour être voté au prochain conseil, comme ça, il sera complètement remis à plat et soumis au vote de l'assemblée.

Monsieur Nicolas ORSIER : Et il y aura l'évolution avec ?

Monsieur le Maire : Oui et dans le cadre du vote du budget, on pourra présenter ce qui a changé par rapport à l'état initial et pourquoi on le soumet au vote.

Monsieur Nicolas ORSIER : Et l'autre question, par rapport à ce que tu disais Claude, de poursuivre les réorganisations entamées. Est-ce qu'il y a des perspectives un peu plus précises sur les réorganisations que vous souhaitez faire ?

Monsieur Claude THABUIS : La question se pose, notamment sur les départs en retraite et sur les souhaits de changements d'agents de dire est-ce que ça fait sens de remplacer poste pour poste, de réorganiser les missions parce que, entre le démarrage de l'agent qui a fait – pour certains – une longue carrière dans la collectivité, les changements font que le contour du poste doit être retravaillé. Ce sont des choses qui se font au fil de l'eau aujourd'hui. Je n'ai pas forcément en tête de réorganisation aujourd'hui, mais ce sont des choses que les services travaillent de façon anticipée pour pouvoir les traiter au moment des recrutements.

Madame Marie FISCHER : Je voulais revenir sur le personnel plus spécifiquement lié au centre de santé, parce qu'on en a un petit peu parlé en commission des finances élargie ; avec le besoin d'avoir les projections ; là, il est éventuellement question d'augmenter encore le personnel du centre de santé avec, on a bien compris, l'idée de rentabiliser ce centre de santé puisque ce sont les médecins qui rapportent les honoraires et qui permettent un meilleur autofinancement du centre. Est-ce que ça serait possible d'avoir tout de même des projections de ce que coûte le centre de santé à la Commune avec les trois médecins existants et avec la projection de trois médecins supplémentaires pour voir ce qu'il en est ?

Et autre chose, on va voter tout à l'heure une convention avec l'ARS sur une subvention. Est-ce que cette subvention était déjà prise en compte dans le calcul du centre de santé, ou est-ce que finalement, cette subvention, si je me rappelle bien, elle n'était pas certaine – elle faisait partie de celles qui était un peu en suspens, en lien avec le caractère sous-doté de La Roche – est-ce qu'elle était déjà prise en compte ou est-ce que finalement c'est quelque chose qui se rajoute et qui va diminuer le coût du centre de santé pour cette année 2024 ?

Monsieur Marc LOCATELLI : Concernant la subvention « 400 médecins », celle-ci, dans le calcul du vote, elle n'a pas été prise en compte. Elle sera à rajouter. C'est une aide au démarrage sur un fonds d'intervention régional de l'ARS ; elle n'est pas prise en compte. Elle ne peut concerner que trois médecins dans le centre, parce qu'il y a des conditions. C'est une aide de 2 ans et très rapidement, on ne va plus en avoir besoin, parce qu'elle dépend du nombre de consultations réalisées par mois, par médecin. Pour les 3 premiers mois, ce palier est à 100 consultations - on l'a déjà franchi - et du 4^{ème} au 24^{ème} mois, c'est 165 consultations prises en compte. Et en gros, ça part d'un calcul dans lequel l'ARS prévoit 9 070 € par médecin et au-delà des 2 chiffres de consultations que j'ai cités, retransche le nombre de patients multiplié par 25 € de la somme initiale. Donc, en fait, c'est une subvention qui nous aura aidés les 2 premiers mois et après on n'aura plus besoin de cette subvention, parce qu'il y aura les honoraires rapportés par les médecins qui vont venir très largement abonder le budget.

Concernant les projections, elles sont faites jusqu'à 2029 avec une augmentation croissante, justement pour arriver à une efficacité. Je vous ai souvent parlé du ratio entre les soignants et les non-soignants dans la structure. Aujourd'hui, entre ce qui fait que la structure peut être à l'équilibre et les projections qu'on a faites, on a un ratio qui est 2 fois plus performant dans nos projections que ce qui permettra à la structure d'être à l'équilibre. Donc, avec un équilibre budgétaire du centre de santé, oui ça engendre des dépenses, mais d'ici 2029 qui devrait pouvoir être à l'équilibre, si on arrive à tenir les perspectives de recrutement des médecins et du personnel – notamment des assistantes médicales qui est aussi un poste subventionné.

Madame Marie FISCHER : A l'équilibre, dans l'hypothèse où on a 6 médecins présents ?

Monsieur Marc LOCATELLI : Alors, ce n'est pas 6 médecins prévus, c'est que sur 2024 on a prévu de pouvoir en recruter 3 équivalents temps plein supplémentaires. Et je suis déjà en contact avec 2 médecins dans ce cadre-là, qui pourraient venir s'ajouter à la liste des 4 que nous avons aujourd'hui. Et encore une fois, c'est une perspective. On a réussi à faire venir 4 médecins l'année dernière, alors que ça faisait 20 ans que l'on en attendait. Je ne garantis pas d'en retrouver 3 sous le tapis pour 2024, mais en tout cas, ce sont les projections que l'on essaie de tenir.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Juste, peut-être Marc, si tu arrives à nous les partager ces projections, ce serait intéressant.

Monsieur Marc LOCATELLI : Oui. En fait, avec l'ouverture du centre, le rythme des commissions santé, vous avez pu le remarquer, a diminué, puisqu'on est passé de une par mois, à pas encore en 2024, mais une prochaine commission santé est prévue et je les partagerai à ce moment-là.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : La question que j'avais était par rapport aux 400 000 € équivalents par rapport à l'année précédente, pour savoir si dorénavant tous les postes étaient pourvus, ou s'il y avait encore quelque chose à prévoir pour l'année à venir des 100 000 € de plus, ou est-ce qu'on était maintenant complètement pourvu dans les postes ?

Monsieur Mikaël LAVERNE : Dans le budget, ils sont tous budgétés à 100 %. Après, il y en a qui ne sont pas encore pourvus - qui devaient l'être le 1^{er} janvier, qui le seront peut-être uniquement en juin, en septembre - on affinera au moment du vote du budget et du coup, ça va faire des non-dépenses, donc ça va faire un petit peu à la baisse. Mais dans la présentation, ils sont en totalité sur l'année civile.

Monsieur Claude THABUIS : Volet suivant : petit focus sur la dette communale.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Quelques explications sur ce graphique où vous voyez des bâtons rouges et bleus. Les bleus représentent l'encours total de la dette de la collectivité. On y inclut dedans l'EPF, qui n'est pas une dette bancaire mais qui est cependant un engagement financier sur du moyen/long terme, donc nécessairement fait partie de l'encours de la dette. En rouge, c'est la même chose, mais en ayant enlevé le prêt qui sert au financement du fonds de soutien puisque c'est une opération qui est totalement neutre financièrement. L'Etat nous verse pendant 14 ans une aide pour le fonds de soutien, pour le rachat du prêt structuré et nous avons dû contracter un emprunt dont la mensualité est équivalente à cette aide. Donc, en rouge, je dirais, c'est le vrai encours de la dette au sens de la dette publique. Ce que l'on peut dire c'est qu'il n'y a pas eu d'emprunt de fait depuis 2017-2018 et que donc, mis à part les nouveaux engagements auprès de l'EPF que Claude va évoquer, il n'y a rien eu de nouveau. Donc, à la fin du mandat, même avec ces nouveaux engagements, nous aurions un encours de la dette qui ne sera pas plus élevé qu'au début de la mandature qui a commencé en 2022.

Monsieur Claude THABUIS : Donc, pour 2024, on en a parlé au précédent conseil, on a évoqué les conventions de portage avec l'EPF, ça concerne 2 localisations : la 1^{ère} c'est l'immeuble BARDOUX en centre-ville et la 2^{ème}, c'est la propriété FETZ avenue Victor Hugo – avec des annuités qui viendront, à partir de 2025 uniquement.

La 2^{ème} chose qui a été présentée en commission finances, c'est dans la construction budgétaire, liée à l'opération de la maison de la petite enfance qui serait budgétée en totalité, et pour équilibrer le budget, c'est un emprunt d'équilibre budgétaire pour pouvoir avoir l'équivalent en recettes qu'en dépenses – mais qui ne sera pas contracté et qui est uniquement là pour équilibrer et pour pouvoir inscrire la totalité de l'opération.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : A présent, on passe à l'annuité de la dette – le remboursement du capital des emprunts et les intérêts de la dette. Comme il n'y a pas eu d'emprunt bancaire nouveau, on est sur des charges financières qui diminuent au fur et à mesure de l'amortissement des emprunts. Ce que l'on peut également dire sur l'évolution de cette annuité, c'est qu'avec les 2 engagements financiers qui seront pris auprès de l'EPF, ça occasionnera un surcoût d'annuité de 127 000 € par rapport à 2022 et que le taux moyen est de 2,28 % (c'est le taux d'intérêt moyen de la dette).

Supportabilité de la dette : Tout comme l'épargne, la CAF nette est un indicateur intéressant pour mesurer la santé de la collectivité, les ratios de supportabilité de la dette le sont également. Ils sont forcément en lien avec le niveau d'épargne car, malgré le fait qu'il y a peu d'engagements financiers nouveaux, si l'épargne se dégrade, de facto les ratios de supportabilité de la dette se dégradent également. Cependant, comme on peut le voir à travers la présentation qui en a été faite l'année précédente, c'est finalement un petit peu moins inquiétant que l'année précédente, mais ça nécessite de continuer à poursuivre les efforts et de à continuer à être vigilants.

Monsieur Claude THABUIS : Finalement, c'est ici la même représentation que le 1^{er} graphique de l'évolution de l'épargne mais on le voit sous un autre prisme, c'est plutôt le prisme de la dette qui est montré là, mais finalement, on voit aussi qu'avec l'amélioration entre les projections 2023 et les projections 2024 – du fait d'une année 2023 qui a été maîtrisée – on améliore les ratios qui étaient projetés 1 an auparavant. L'idée est quand même de poursuivre ces efforts engagés pour que les ratios puissent être maintenus dans des périmètres qui sont acceptables et donc de poursuivre vraiment ce qui a été mis en œuvre depuis l'année dernière.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Pour rebondir sur ton commentaire de ratio acceptable, moi je trouve ça plutôt inquiétant de voir ces ratios notamment au-dessus de 100 %. On sait que c'est le signe d'une collectivité qui est en mauvaise santé financière. Je reconnais cette amélioration entre 2023 et 2024, je suis curieux et un peu inquiet de voir qu'il n'y ait pas une projection un peu plus ambitieuse pour faire baisser ces ratios sur les années qui viennent jusqu'à la fin du mandat. Et, alors peut-être Vincent au niveau de la direction des finances, qui pourra nous rassurer, mais pour moi, envisager un ratio à 101 % ça ne me rassure pas. Mais peut-être suis-je inquiet pour rien.

Monsieur Claude THABUIS : C'est ce qu'on a dit au tout début, ce sont les projections qui, comme on l'a vu l'année dernière, on était sur 104 % en 2026, là, on est à 101 %. Ce n'est pas mirobolant, mais il n'y a pas de fatalité là-dedans et c'est justement le but de ces projections de pouvoir ensuite prendre les mesures qui permettent de les améliorer et de tomber en-dessous des 100 % à échéance 2026 en tout cas. On le voit pour 2023, on estimait l'année dernière qu'on serait à 97 %, finalement on est à 94 % et en nombre d'années consacrées pour rembourser la dette qui était de quasiment 8 ans l'année dernière d'épargne, on est tombé à un peu plus de 5 ans cette année. Les actions se mesurent ensuite sous ce prisme-là par l'évolution de la supportabilité de la dette.

Monsieur le Maire : Alors effectivement, les chiffres ne sont pas bons, mais on part de chiffres catastrophiques et on a trouvé une situation financière sur notre premier budget qui était vraiment là, pas loin d'être dramatique, et après cette première année d'exercice complet, on passe d'une situation qui était dramatique à une situation inquiétante et donc la poursuite des efforts doit nous permettre de revenir, au fil de l'eau, à une situation, sans dire merveilleuse parce que ça prendra sans doute du temps, et qu'on sait que ce n'est pas le sens que prennent les finances des collectivités avec le désengagement de l'Etat. Pour autant, on voit que le chemin est le bon ; on va dans une amélioration des ratios. Si on était dans le sens inverse, c'est-à-dire qu'on était déjà pas terrible et que ça s'aggravait, on pourrait être inquiet. Là, on voit que la dynamique va dans le bon sens et c'est dans cette mesure-là que l'on est plutôt apte à faire preuve d'optimisme parce que l'on a engagé le bon chemin. Après, il est évident qu'en 1 année on n'allait pas réussir à rattraper une situation qui était celle qu'on a trouvée à notre arrivée.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Oui, je ne critique pas du tout le travail qui a été fait jusqu'à maintenant et je salue le fait qu'il y ait eu des améliorations, ce que je voulais surtout mentionner, c'était pour moi un manque de visibilité et peut-être un manque d'ambition pour dire, non, on ne s'en satisfait pas de ces 101 % et on a un plan qui est prévu et notre objectif et la projection qu'on veut arriver à atteindre, c'est celle qu'on avait en 2021 ou 2022 où les ratios étaient plutôt bons autour de 90 % (enfin plutôt bons, je ne sais pas si c'est bon 90 %, ça me paraît déjà un peu élevé) mais voilà, c'est pas les efforts qui ont été faits maintenant, c'est plutôt le manque de vision en fait qui m'inquiète.

Monsieur Claude THABUIS : Ce qu'on a évoqué tout à l'heure sur le chapitre 65 (c'est tout ce qui est participations extérieures) les actions pour 2025 avec l'Office de tourisme, pour 2026 avec la Résidence autonomie, ne sont pas prises en compte à ce stade-là, elles ne sont pas chiffrées. Là, on est sur des hypothèses d'évolution. Sur le centre de santé par exemple, on est parti sur le budget tel qu'il était aujourd'hui, ensuite des hypothèses d'augmentation des recettes qui sont celles appliquées à l'ensemble de toutes les recettes, d'hypothèses d'évolution des dépenses qui sont appliquées à l'ensemble des dépenses y compris celles centre de santé, et on sait très bien qu'on va devoir y revenir régulièrement parce que ce que la collectivité va percevoir en honoraires va être meilleur que anticipé, les subventions qui sont en train d'être travaillées et ce qu'on va voter tout à l'heure permettra d'améliorer la situation ; tous ces éléments-là ne sont pas pris en compte ici et on espère être en-dessous des 100 % plus rapidement que prévu.

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : On voulait vous présenter, pour imager, comment se décomposent 100 € de recettes de fonctionnement. On l'a évoqué, une majorité c'est des impôts et taxes 64 %, et l'autre grand chapitre, c'est tout ce qui est dotations et fonds de l'Etat et fonds genevois également.

Monsieur Patrice CONTAT : Vous pouvez rappeler le montant des fonds genevois ?

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : C'est 1 980 000 €.

Monsieur Patrice CONTAT : Et donc il est en augmentation ? De quel ordre ?

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Je crois que c'est à peu près 60 000 € de mémoire.

Monsieur le Maire : J'avais 80 000 € en tête pour cette année.

Monsieur Patrice CONTAT : On est donc près de 2 millions d'€. Et finalement, c'est lié au nombre de travailleurs frontaliers ? Et c'est combien par travailleur ?

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Je crois que c'est 1 200 €.

Sur les dépenses de fonctionnement, basées sur le compte administratif 2023, on est à 44,5 % de charges de personnel et environ 22 % de charges de gestion courante et un peu moins de 30 % pour les charges à caractère général. Le reste c'est plus petit.

Monsieur Nicolas ORSIER : Je reviens très rapidement sur les dotations : le fonds genevois, en %, il représente environ combien sur l'ensemble des recettes dotations ?

Monsieur Vincent BELLE-CLOT : Je n'ai pas l'information.

On aborde à présent la projection du budget 2024 avec comme objectif d'être en mesure de déterminer la somme disponible pour l'investissement et de mettre cette somme en rapport avec les projets d'investissements qui seraient à engager sur 2024.

Tout d'abord, on revient sur les postulats de cette construction : c'est une stabilité des taux fiscaux avec une revalorisation quand même des bases nationales fixées à 3,9 %, une hausse moyenne des tarifs municipaux qui a été actée pour 2024 de 5 % et ça nous donne une hausse par rapport au budget 2023, si on compare de budget à budget, de l'ordre de 3,9 % de nos dépenses de fonctionnement et pour les recettes de 6,3 % si on fait de budget à budget.

A présent, dans le détail sur le chapitre 11 - charges à caractère général - on serait sur une évolution de 180 000 €, 5,2 %. On a des baisses, notamment sur le poste énergie, qui sont attendues à hauteur de environ 100 000 € ; des dépenses ponctuelles que nous avons eues en 2023 que nous n'aurons plus en 2024 ; c'est notamment pour l'aménagement du centre de santé et c'est à peu près 100 000 € de dépenses en moins en 2024 que nous avons en 2023. En revanche, nous avons l'incidence de l'activité du centre de santé qui va générer 115 000 € de budget sur ce chapitre en termes de dépenses. Puis après, sur l'ensemble des comptes, on a l'inertie des comptes, la prise en compte de l'inflation, de l'indexation des marchés. Ce que l'on peut dire sur ce chapitre, on l'a évoqué un petit peu précédemment, c'est que, compte tenu du taux de consommation moyen des crédits que l'on peut estimer de l'ordre de 90 à 95 %, donc si on se met sur une fourchette haute à 95 %, on devrait arriver, au terme de l'année 2024 à un montant de crédits consommés qui devrait être identique à ce qu'il fut en 2023.

Sur le poste « charges de personnel » qui a été largement évoqué, on ne va pas y revenir.

Sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » on serait à +5,8 % ; on connaît des augmentations notamment sur la contribution au SDIS (les pompiers) + 4 % et sur la subvention d'équilibre au CCAS qui connaîtrait une hausse de 6 %.

On a un chapitre 66, c'est-à-dire les intérêts de la dette, qui est en diminution chaque année comme il n'y a pas de nouveaux emprunts.

Sur les recettes de fonctionnement, au niveau du chapitre 70 « produits des services », nous serions en hausse de 53 % c'est-à-dire 310 000 € ; ça comprend l'activité du centre de santé qui a démarrée début janvier et le transfert du service jeunesse qui génère quelques recettes de prestations auprès de ses usagers.

Sur le chapitre 73 « impôts et taxes », la progression du chapitre devrait être de l'ordre de moins de 1 % ; c'est une inscription très prudentielle, c'est à peine 83 000 €, ça tient compte de la revalorisation des bases de 3,9 % mais ça anticipe un ajustement d'une baisse des bases fiscales sur les taxes d'habitation. On l'a évoqué en commission de finances, en 2023, on a bénéficié de bases de taxe d'habitation qui étaient plutôt généreuses par rapport à la réforme déclarative que doivent faire les propriétaires – ça a posé des tas de problèmes à la DGFIP – et donc ils nous ont avertis qu'il y avait des soucis sur les bases 2023 et qu'il valait mieux se caler sur les bases de taxe d'habitation de 2022.

Ensuite, on a largement anticipé une baisse des recettes des droits de mutation puisque, au niveau national, les mutations de logements sont en chute libre – de l'ordre de 25 % – et à ce stade, on n'a pas pris en compte le dynamisme local lié aux constructions nouvelles, aux permis de construire, etc... ceci, dans l'attente des notifications puisqu'on n'a pas encore l'état fiscal 1259.

Sur le chapitre 74 – dotations, subventions et participations – on serait en hausse de l'ordre de 1,8 % avec là-aussi, des évaluations prudentes mais des nouvelles recettes qui proviennent du centre de santé et aussi le transfert (ce n'est pas vraiment une recette nouvelle) du contrat éducatif jeunesse du CCAS vers la Commune, suite au transfert du service du même nom.

Sur le chapitre 75, on anticipe une diminution de 19 %, - 80 000 €. Parce que sur le compte administratif on a toujours des indemnités d'assurances que l'on ne budgète pas, sauf à savoir très précisément ce que l'on va percevoir, et là, ce n'est pas le cas, donc il y a toujours ces recettes qui viennent en cours d'année, et on a anticipé le déclassement des logements qui sont loués et qui sont classés G, puisqu'a priori, ils ne pourront pas être remis sur le parc locatif avec ce classement énergétique.

Sur le chapitre 76 – produits financiers – on retrouve l'aide du fonds de soutien qui se situe à 435 000 €.

Sur ce budget 2024, nous aurons donc la reprise anticipée du résultat de 2023 qui avoisine les 989 000 € pour un résultat de clôture de 3 265 000 €. Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire le solde des exécutions et le besoin de financement des restes à réaliser, nous serions en mesure de reporter en recettes de fonctionnement du budget 2024 : 1 708 000 €.

On en arrive à la section d'investissement, compte tenu des transferts entre sections du budget, des recettes propres à la section d'investissement, FCTVA notamment, des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, il ressort que le disponible pour l'investissement 2024 peut être évalué à un peu plus de 2 100 000 €. A cela, viendraient s'ajouter des cessions foncières pour 434 000 € et un emprunt d'équilibre budgétaire qui ne ferait pas l'objet d'une souscription en cours d'année, ni même d'un report en fin d'année de 1 000 000 € et qui permettrait d'inscrire la totalité de la construction de la crèche RPE dans ce budget 2024. Tout ceci mis bout à bout donnerait un disponible pour l'investissement de l'ordre de 3 550 000 €.

Monsieur Nicolas ORSIER : Sur les baux locatifs, on ne va pas pouvoir louer les logements parce qu'ils vont passer en G ? Il s'agit des logements au niveau de Mallinjoud, et si oui quelles sont les perspectives ?

Monsieur le Maire : Les logements de Mallinjoud ne sont pas concernés par le classement G ; ce sont ceux de la villa du stade et ceux qui se trouvent au-dessus du bâtiment CAULFUTY au Plain Château. Trois de ces logements étaient loués au stade et un logement au-dessus du bâtiment CAULFUTY. On est en train de chercher les solutions pour les agents qui s'y trouvent pour ne pas qu'ils se retrouvent sans solution.

Monsieur Nicolas ORSIER : Et du coup, est-ce qu'on a des perspectives soit de rénovation, soit de vente ?

Monsieur le Maire : De vente, pas forcément, d'une part parce que sur la villa du stade on est en zone UE – équipements publics – donc il faudra qu'on projette est-ce que c'est toujours utile d'avoir des logements là-bas, est-ce que ce bâtiment il faut le transformer pour un autre usage, est-ce qu'il faut le démolir ? Pour l'instant on n'a pas encore creusé ces pistes-là. Concernant le bâtiment CAULFUTY, il y a plusieurs enjeux, parce qu'en fait c'est le bâtiment entier qui est une passoire énergétique, on a des salles pour les associations au niveau du bas, la réflexion d'aujourd'hui serait d'essayer de libérer complètement le bâtiment pour le fermer entièrement et ne pas avoir à le chauffer et donc, on essaie de voir avec les associations si on arrive à leur trouver une solution de déplacement pour se dire que, à défaut de savoir à court terme ce que l'on fait, au

moins on n'a plus de déperdition complète pour tout un ensemble, ce qui réduit les frais de fonctionnement et évite surtout des dépenses énergétiques avec tous les défauts que ça a pour une ou deux occupations. Pour le moment, il n'y a pas de plan établi sur le sujet.

Monsieur Nicolas ORSIER : Merci pour les réponses. Du coup, peut-être juste anticiper pour ceux de Mallinjouid parce que je pense qu'ils vont passer rapidement en impossibilité de location.

Monsieur le Maire : Oui c'est ça. Les services techniques et les services bâtiments ont fait un gros boulot pour identifier tous ceux qui posent problème ; on a des discussions et on est en train de voir quelles solutions on peut avoir, quels investissements représenteraient le fait de mettre aux normes pour ne pas se retrouver dans 3, 4 ou 5 ans le bec dans l'eau par rapport à cet immeuble Mallinjouid.

Monsieur Claude THABUIS : Voilà donc, dans les projets principaux pour 2024, le premier qui a ouvert début janvier, c'est le centre de santé du Foron qui a un budget de fonctionnement estimé à 680 000 € et un reste à charge aujourd'hui à 239 500 €. Il faut bien considérer que pour construire le budget, il faut fixer à un moment donné des chiffres qui vont forcément évoluer assez rapidement tant au niveau des honoraires que des dotations, que potentiellement des charges de personnel aussi, comme Marc a pu l'évoquer ; il a été intégré au budget principal en l'état de ce qui est présenté ici, mais très rapidement il faudra qu'on revienne sur le budget, qu'on affine tout ça et on aura un impact sur le budget général à la fin. Pour autant, sur 2024, il est envisagé l'acquisition du local – qui est loué aujourd'hui – pour 423 000 €, ce qui permettrait une économie du loyer qui est de 32 000 € à l'année.

Deuxième projet important qui est sur les rails, c'est la maison de la petite enfance avec un démarrage des travaux prévu avant fin 2024. On est pour l'instant en phase d'esquisse finale avant de déboucher sur l'avant-projet sommaire puis l'avant-projet définitif. Ce qui sera proposé au moment du budget et ce que l'on inscrit dans le débat, c'est la totalité de l'opération dans le budget 2024, avec les dépenses d'investissement et les subventions qui sont acquises à ce jour.

De la même façon sur le volet subvention, d'autres dossiers vont être déposés pour aller chercher des subventions complémentaires nécessaires.

Sur les recettes de droit que la CAF attribue, elles ont été aussi évaluées prudemment, parce qu'on peut aller chercher des bonifications quand on est en territoire tendu, ce qui est notre cas, mais pour la sincérité, on est resté sur les subventions qui sont acquises de droit dans les textes. Le choix a été fait d'inscrire la totalité de l'opération en 2024 et pas de la saucissonner entre 2024 et 2025 avec, en parallèle, on l'a évoqué, la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre pour le budget qui ne sera pas contracté parce qu'en fait on aura uniquement une partie des opérations qui seront menées en 2024 - des travaux - avec un reste à réaliser ensuite qui permettra de couvrir 2025.

Monsieur Patrice CONTAT : Sur la maison COLOMBU en elle-même, il n'y a rien d'identifié par rapport à son devenir et à sa rénovation ?

Monsieur le Maire : Il n'y a rien de précis. Une des idées qui a été émise est de la transformer en logements d'urgence et comme dans le legs il y avait une condition à destination des enfants, c'est plutôt peut-être sur des femmes victimes de violence ou des violences intra-familiales où on pourrait mettre ici à l'abri des familles qui en auraient le besoin. Il faudra sans doute qu'on trouve un partenaire pour nous accompagner dans la réalisation de ce projet-là parce ça ne se fait pas n'importe comment.

Monsieur Patrice CONTAT : Donc ce n'est pas à un horizon de court terme ?

Monsieur le Maire : Non, c'est ça. A plus long terme.

Monsieur Claude THABUIS : Par contre, a bien intégré, dans l'aménagement global de la crèche, le fait de pouvoir travailler les réseaux qui, demain, alimenteront la maison pour ne pas avoir à recasser les aménagements paysagers qui auront été réalisés.

Monsieur Patrice CONTAT : J'avais une deuxième question sur le nombre de places en crèche, donc c'est 34 ?

Monsieur Claude THABUIS : 39 qui sont envisagées avec le relais petite enfance qui déménagera.

Monsieur Patrice CONTAT : 39 au total là-bas ? Mais est-ce qu'il y a l'arrêt de la crèche Rock'Cœur ?

Monsieur Claude THABUIS : Le transfert de Rock'Coeur qui est à côté de l'église et des 16 places qui sont là-bas, avec un local sur lequel on est propriétaire qui resterait à destination de la petite enfance. Le but est de créer des places, d'en créer en nombre conséquent donc quasiment doubler les places d'accueil, mais ici on pourrait avoir un local, dans l'une des hypothèses, par exemple pour la halte-garderie ou pour d'autres activités liées à la petite enfance. La halte-garderie avec un emplacement en centre-ville tel qu'il est là pourrait être tout à fait adapté, ou la micro-crèche avec un local dans sa configuration adaptée à accueillir 12 enfants par exemple.

Madame Marie FISCHER : Actuellement, les logements d'urgence ne sont pas budgétés, la maison COLOMBU actuellement n'a pas de destination, est-ce que les logements d'urgence existants sont également menacés par le fait de ne plus pouvoir les louer du fait d'un diagnostic trop mauvais ou pas ?

Monsieur le Maire : Pour le moment, ils ne sont pas concernés, ils sont dans des classes énergétiques qui permettent vraiment de voir à plus long terme. Nos logements d'urgence aujourd'hui ne sont pas menacés.

Monsieur Claude THABUIS : Pour terminer sur ce débat d'orientation budgétaire, à ce stade et en complément du centre de santé et de la maison de la petite enfance qu'on a pu évoquer déjà, sur les enveloppes qui pourraient être disponibles et discutées ensuite dans la perspective du budget, on pourrait pré-flécher 200 000 € des travaux d'amélioration et de consommation énergétique des bâtiments en complément des 830 000 € qui sont déjà inscrits et qui sont du reste à réaliser, sur le centre technique municipal 950 000 € pour des travaux de voirie et de bâtiments, 550 000 € pour des acquisitions ou des provisions foncières, 120 000 € pour des projets liés à la mobilité ou à la déminéralisation des espaces publics, 150 000 € pour du matériel pour les services et 100 000 € pour des aménagements d'espaces publics sport et prévention.

Monsieur le Maire : Nous sommes au bout de la présentation du rapport. Il y a eu beaucoup d'échanges pendant, mais si d'autres discussions veulent être engagées, on peut ouvrir la partie débat.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Sur cette partie en particulier, au niveau des enveloppes où il y a quand même des montants conséquents, est-ce qu'on pourrait avoir plus de détails quasi pour chaque ligne, ce serait bien pratique ?

Monsieur Claude THABUIS : On l'a évoqué en commission, ça sera au stade du budget que le détail pourra être amené ; on en est au stade aujourd'hui d'hypothèses qui sont trop vagues ; ça sera le cadre des discussions budgétaires et c'est dans ce cadre-là qu'on évoque ensuite le détail, vraiment ligne à ligne, de ce que les enveloppes recouvrent.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Je trouve intéressant que ce soit lors du débat que l'on puisse débattre des investissements donc, ok, j'entends. On ne sait pas trop où ça va être fléché. On est quand même sur 1,5 millions, 2 millions.

Monsieur Claude THABUIS : On a une répartition qui est celle que pourrait prendre le budget dans 1 mois avec des demandes qui sont remontées à différents niveaux et un arbitrage qui sera nécessaire à un moment donné pour couvrir tout ça.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Je ferai un peu la même remarque qu'on avait eue au niveau de la Communauté de Communes, je trouve que ça mérite à peu près une page par million, qu'on sache à peu près ce qu'on va faire de cet argent. Je comprends qu'on n'ait pas tous les détails et c'est bien normal, mais qu'on ait une petite idée du fléchage ça m'aurait paru intéressant de pouvoir en débattre lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire : Le cycle budgétaire des collectivités c'est que les orientations budgétaires servent à orienter les grandes masses. Si on y va dans le détail, c'est qu'on se trouve au moment du vote du budget. C'est le CGCT qui fixe le cycle budgétaire. Le principe aujourd'hui est, est-ce qu'avec l'argent disponible on est d'accord ensemble de le flécher vers ces grandes orientations-là ? Si elles conviennent, on travaille le budget dans ce sens-là, si elles ne conviennent pas, c'est le principe du débat et à l'issue du débat on voit si on les maintient ou si on les fait évoluer, mais si on rentre dans le détail, on en est au vote du budget. On avait déjà eu la discussion l'année dernière.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Disons que si dans le budget voirie et bâtiment tu me plantes un bâtiment de 40 étages je ne suis pas tout à fait d'accord. J'ai quelques idées sur un certain nombre de postes mais j'aurais trouvé intéressant qu'on puisse le partager, parce que pour le valider il faut quand même un peu savoir ce qu'il y a derrière, mais j'ai entendu.

Monsieur le Maire : Le principe du débat peut être de dire, moi à 950 000 € sur la voirie et les bâtiments, j'y suis favorable à condition que ce soit des voiries de centre-ville parce que ça me paraît là qu'il y a des questions urgentes, ou ça me paraît plutôt utile sur les voiries des coteaux qui sont délaissées, ou alors sur des bâtiments – on parlait de la MJC – il faudrait que ce soit une réserve qui viendrait prendre la construction de la future MJC.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Sur le centre technique municipal, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, de là où ou en est, de la raison pour laquelle on doit rajouter 200 000 € si je comprends bien par rapport aux 830 000 € qui étaient initialement prévus ?

Monsieur Claude THABUIS : Ce n'est pas en complément sur ce poste-là, c'est 200 000 € qui seraient fléchés sur d'autres bâtiments qui en ont besoin, qui viennent s'ajouter aux 830 000 € du CTM qui eux, sont reportés depuis l'année dernière. Donc sur l'enveloppe globale amélioration des bâtiments au niveau énergétique, c'est 1 000 000 € : 830 000 € pour le CTM et 200 000 € pour d'autres bâtiments qui en ont besoin.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Est-ce qu'on a une idée de ce que ça va représenter en termes d'économies énergétiques, je ne parle pas forcément d'économie financière mais aussi en termes de puissance ?

Monsieur Claude THABUIS : Je n'ai pas le chiffre à vous donner aujourd'hui.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Et dans ces 200 000 € est-ce que c'est pour des remplacements de chaudières, est-ce que c'est pour de l'isolation, qu'est-ce qui est fléché derrière ?

Monsieur le Maire : A ce stade-là, on n'est pas en mesure de répondre sinon on passe au stade du budget. Les grandes masses qui vous sont proposées sont celles-là, dans le cadre de ce débat.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Sur la voirie, il me semble qu'on a déjà quelques pistes pour avoir assisté à la réunion hier où on a des tranches qui sont prévues quand même déjà ou pas vraiment, il y a un genre de plan qui a été prévu pour les améliorations de la voirie.

Monsieur le Maire : Sur la voirie, celle qu'on connaît parce qu'on avait pris l'engagement l'année dernière, c'est la route de Lavillat où une première tranche avait été faite et on avait indiqué qu'on la ferait en plusieurs tranches, donc effectivement a priori cette tranche-là sera reconduite. Ça représente 150 000 €.

Monsieur Patrice CONTAT : A ce stade-là du débat une remarque sur la ligne mobilité et déminéralisation, on sait qu'il y a un projet puisqu'il nous a été présenté sur la déminéralisation du parvis devant l'église qui représente en gros 50 000 € (je ne sais pas si ça va rester dans cette enveloppe-là ou si ça va être ajusté), et finalement, il reste assez peu sur des sujets, qui me semblent assez centraux comme les mobilités, de prévu sur 2024.

Monsieur le Maire : Les questions de mobilité sont aussi traitées en lien parfois avec la voirie. Dans les 950 000 € il y a aussi des vrais sujets de mobilité qui pourraient être à l'ordre du jour de ce qui sera intégré au budget.

Monsieur Nicolas ORSIER : Je suis désolé, je reviens quand même sur cette méthodologie. Alors j'entends bien que tu dis que le CGCT cadre le fonctionnement du budget mais là, c'est l'exemple parfait, Patrice dit 120 000 € il y a déminéralisation mobilité et tu dis oui mais il y aura certainement la mobilité dans la voirie. En fait, moi je ne comprends pas comment on peut débattre, même d'enveloppes générales, si finalement ça peut être mis à droite, mis à gauche. Je ne vois pas trop comment, ce soir, ça peut marcher d'avoir un débat objectif et c'est surtout qu'après ça sera au moment du vote du budget, mais à ce moment-là, vous avez déjà défini vos lignes budgétaires on n'a pas de laps de temps pour débattre.

Monsieur le Maire : C'est le principe, au moment du budget, on va effectivement donner l'opinion sur les lignes qui sont proposées. Par contre, là, ça peut être de dire aujourd'hui vous fléchez 950 000 € sur voiries et bâtiments, on estime que c'est trop et qu'il faudrait que cette ligne-là soit diminuée pour abonder une autre ligne qui nous paraît plus prioritaire. C'est ça le sens du débat pour savoir quelles grandes enveloppes on distribue. C'est dans ce sens-là qu'il faut prendre ce débat. Mais tout ça peut être remis en cause et vous pouvez dire – je ne veux pas prendre les positions pour vous – 550 000 € de provisions foncières alors qu'on a déjà fait des acquisitions l'année dernière, ce n'est peut-être pas prioritaire aujourd'hui. C'est à ça que sert le débat.

Monsieur Nicolas ORSIER : Encore une fois, ça dépend de ce qu'il y a derrière, si je prends climatique environnemental, l'écologie au sens large, si je la vois sur une ligne, je la vois peut-être sur mobilité déminéralisation, moi, je perçois que c'est une enveloppe qui est vraiment très faible au vu de l'urgence dans laquelle on est.

Monsieur le Maire : Oui, ça fait partie du débat.

Monsieur Patrice CONTAT : Le détail dont tu parles sera bien abordé à l'occasion de la commission finances qui est prévue prochainement ? Oui, donc c'est à ce moment-là où il y aura des échanges qui amèneront à la préparation de la prochaine réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire : C'est ça.

Monsieur Patrice CONTAT : Je pense qu'on en saura plus et on pourra mieux se prononcer.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Dans les 550 000 € d'acquisition est-ce qu'il y a déjà des choses qui sont envisagées ?

Monsieur le Maire : Il y a l'acquisition du local du centre de santé pour 425 000 €, c'est principalement ça et après on garde toujours une petite réserve en fonction des opportunités ou parfois des régularisations foncières qui peuvent se faire et qui nécessitent d'avoir une petite enveloppe de discussion.

Je voudrais quand même souligner que malgré un contexte économique national et local qui est tendu et l'inflation qui n'a pas dit son dernier mot, les impacts budgétaires pour les collectivités et la nôtre en ce qui nous intéresse sont extrêmement importants, les perspectives d'évolution des finances de la Commune ne sont pas réjouissantes. Malgré tout, on constate une amélioration assez significative sur cette première année qui demande à être confirmée et améliorée. Je souligne le travail, la vigilance et l'implication de l'ensemble du personnel municipal dans la gestion rigoureuse des deniers publics et la réussite du budget de l'année 2023 est aussi la leur. On voit qu'une nouvelle façon de conduire l'action publique est en train de se mettre en place, avec toujours l'exigence d'offrir un service public de qualité aux Rochoises et aux Rochois.

Je salue bien évidemment l'implication de l'ensemble des élus et de mes adjoints et conseillers délégués dans leurs délégations respectives puisque chacun fait preuve d'une responsabilité exemplaire pour mener la Commune sur le redressement de ses finances.

Je vais avoir un mot particulier pour Claude dont le rôle d'adjoint aux finances n'est pas le plus évident ; il n'est pas le préféré de ses collègues parfois, mais, cher Claude, tu le remplis avec brio, merci à toi.

Malgré la conjoncture, on peut se féliciter d'avoir réussi et mis sur les rails de beaux projets : le centre de santé municipal, des acquisitions foncières stratégiques en centre-ville ou en périphérie, la future crèche municipale, les investissements dans les voiries, la rénovation énergétique du CTM et bien d'autres projets. Notre ambition pour La Roche est intacte et nous poursuivrons, en 2024, la mise en œuvre d'une politique audacieuse pour l'avenir en répondant collectivement aux défis d'aujourd'hui, faciliter l'ensemble des mobilités et leur cohabitation, garantir la qualité du service public rendu à nos administrés, repenser les aménagements urbains pour favoriser leur appropriation, améliorer les équipements mis à disposition des clubs et associations et encourager l'émergence de temps de rencontres et d'échanges pour que La Roche demeure cette ville conviviale et accueillante qui fait sa réputation. Tout cela sera possible grâce à la bonne tenue des deniers publics sans recourir à une augmentation des impôts. Nous avons pris cet engagement devant les Rochois et nous le tenons, car si le contexte économique est préjudiciable, pour les collectivités, il l'est également pour les citoyens que nous sommes.

Voilà qui clôt le débat sur les orientations budgétaires dont nous devons prendre acte et nous pouvons passer à la suite.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 aux termes duquel dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,

Vu l'exposé fait par Monsieur Claude THABUIS adjoint en charge des finances,

Considérant que conformément à l'article L. 2312-1 alinéa le 3 le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Le Conseil municipal après en avoir débattu :

- **PREND** acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2024,
- **DIT** que le rapport d'orientation budgétaire est transmis au représentant de l'Etat et publié sur le site internet de la ville.

03. Versement d'un acompte de subvention à l'Office de Tourisme dans l'attente du vote du budget

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Dans l'attente du vote du budget principal et des budgets annexes pour 2024 qui aura lieu le 10 avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention à l'office de Tourisme pour lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie.

Il est proposé de fixer le montant de cet acompte à 80 000€, ce qui représente approximativement 1/3 de la subvention annuelle.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Office de Tourisme doit faire face à toutes ses dépenses dès le début d'année 2024,

Considérant la nécessité de verser un acompte à l'Office de Tourisme en début d'année 2024, avant le vote du budget primitif de la ville, afin de lui permettre de lancer ses projets d'animation de la ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention de 80 000 € à l'Office de Tourisme.

CENTRE DE SANTE DU FORON

Mme Sandrine BERGUERRE-BUISSON prend la présidence de la séance pour les délibérations 4 à 8.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON a quitté la salle.

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusée avec procuration : Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Excusés : Saïda HADDOUR, Benoît CHAMBOURDON

Conseillers votants : trente.

04. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2024 à 2026 entre l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de La Roche-sur-Foron

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1^{ère} adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a, par délibération en date du 28 juin 2023, créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Dans le cadre du fonds d'intervention régional du volet 2 « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires », une convention entre l'ARS et la commune de La Roche-sur-Foron est établie pour chaque médecin salarié du Centre de santé concerné par cette aide à savoir : le Dr Nathalie Ménager ; le Dr Charlotte Hermal et le Dr Emeline Beaud ; afin de définir les engagements réciproques des deux parties signataires.

Ces conventions sont conclues pour une durée de deux ans (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025). Elles fixent les modalités d'attribution de la garantie financière. En contrepartie de la subvention, la commune s'engage au recrutement d'un médecin généraliste affecté à l'exercice strictement ambulatoire de la médecine au minimum à mi-temps.

Monsieur Patrice CONTAT : *Juste une question sur le montant de la subvention ?*

Monsieur Marc LOCATELLI : *C'est une base de 9 070 € par mois, par médecin conventionné en-dessous d'un certain nombre de consultations par mois et au-dessus de ce nombre de consultations, on multiplie le nombre de consultations supplémentaires réalisées par 25, qu'on retrace à ces 9 070 et donc le centre touche le résultat de cette opération par médecin en fonction du nombre de consultations qu'il a réalisées, pendant 2 ans.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023,

Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la signature des conventions entre l'ARS et la commune de La Roche-sur-Foron définissant les engagements réciproques entre les deux parties telle qu'annexée à la présente ;
- **ATORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer lesdites conventions.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON a réintégré la salle.

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusée avec procuration : Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Excusés : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-et-un

05. Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde dus au centre de santé pour sa participation à la permanence des soins

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1^{ère} adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Dans le cadre de la participation des médecins salariés du centre de santé à la permanence des soins ambulatoires rémunérée par des forfaits sur le fonds d'intervention régional des ARS et par des actes et majorations définies par voie conventionnelle et financées par l'assurance maladie, une convention est établie entre l'ARS, la CPAM et la commune de La-Roche-sur-Foron pour chaque médecin salarié du Centre de santé participant à ces gardes.

Ces conventions définissent les conditions de paiement des actes, majorations et rémunérations forfaitaires, qui seront reversés directement au centre de santé.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention et à autoriser sa signature par la commune.

***Monsieur Marc LOCATELLI :** Comme nous l'avions annoncé au moment du projet du centre de santé, le centre prend son tour de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires et je veux simplement préciser ici que ça n'est pas le cas de tous les centres de santé. A ma connaissance, nous sommes le seul centre de santé pour lequel les médecins participent à la permanence des soins ambulatoires, ce qui est à souligner et à noter et je remercie les médecins qui participent à cette permanence parce que, simplement faire un centre de santé c'est bien, mais que ce centre fonctionne comme il doit fonctionner avec des contraintes pour les médecins – parce que la permanence c'est des consultations le soir jusqu'à 22 h, le samedi et le dimanche - à leur tour de garde et comme la plupart des médecins salariés dans des centres de santé ne le font pas, je trouvais important de le souligner. Et donc, dans le cadre de cette participation, les actes réalisés pendant la permanence de soins sont rémunérés forfaitairement, conjointement par l'ARS et la CPAM, et la consultation est majorée et pour que le centre puisse toucher cette majoration d'acte, il faut qu'il y ait une convention quadripartite entre chaque médecin participant à la PDSA, le centre de santé, l'ARS et la CPAM.*

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023

Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la signature des conventions entre l'ARS, la CPAM et la commune de La Roche-sur-Foron définissant les conditions de paiement des actes, majorations et rémunérations forfaitaires telles qu'annexées à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer lesdites conventions.

06. Convention entre Biogroup-Mirialis et la commune de La Roche-sur-Foron encadrant le partenariat entre les laboratoires du groupe et le Centre de santé du Foron

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1^{ère} adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Afin d'encadrer la gestion et la diffusion des résultats des analyses médicales des patients du centre de santé, la commune de La Roche sur Foron a établi avec la société Biogroup Mirialis les deux conventions suivantes :

- Une convention de partenariat et de preuves encadrant la gestion des résultats des analyses médicales des patients du centre de santé ;
- Une convention de collaboration Préleveur externe, encadrant la diffusion des résultats des analyses médicales des patients du centre de santé.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023

Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat et de preuves entre la société Biogroup-Mirialis et la commune telle qu'annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** la signature de la convention de collaboration Préleveur externe entre la société Biogroup-Mirialis et la commune telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer les conventions susvisées.

07. Convention entre Médical Services Plus et la commune de La Roche-sur-Foron autorisant la mise à disposition et le dépôt d'attelles/orthèses au centre de santé du Foron à destination des patients non hospitalisés

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1^{ère} adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Dans le cadre du fonctionnement du centre de santé, une convention est établie entre Médical Services Plus et la commune de La Roche-sur-Foron autorisant le fournisseur Médical Services Plus à installer et approvisionner l'armoire de diverses attelles et orthèses à destination des patients, maintenir les stocks, former les agents à l'utilisation du matériel mis à disposition à titre gratuit pour le centre de santé.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention et à autoriser sa signature par la commune.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,
Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023,
Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention entre le fournisseur Médical Services Plus et la commune autorisant la mise à disposition et le dépôt d'attelles / orthèses au sein du centre de santé qu'elle est annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer ladite convention.

08. Convention entre le Centre Hospitalier Alpes Léman et la commune de La Roche-sur-Foron autorisant la réalisation d'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au sein du Centre de santé du Foron

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1^{ère} adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a par délibération en date du 28 juin 2023 créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Dans le cadre du fonctionnement du centre, et afin d'autoriser le médecin généraliste salarié spécialisé dans les actes gynécologiques à pratiquer des IVG par voie médicamenteuse au sein du Centre de santé du Foron, une convention relevant des articles L.2212-2 et R.2212-9 du Code de la Santé Publique autorisant la réalisation d'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse hors établissement de santé (grossesse de moins de 7 semaines d'aménorrhée) a été établie entre le Centre Hospitalier Alpes Léman et la commune de La Roche-sur-Foron.

Par délibération n°DCM2023.12.20/11 en date du 20 décembre 2023 le conseil municipal a approuvé la signature d'une telle convention. Celle-ci ayant été réajustée et modifiée suite à des échanges avec le CHAL, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ces nouvelles dispositions.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,
Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023,
Vu la délibération n°DCM2023.12.20/11 en date du 20 décembre 2023,
Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la signature de la convention entre le CHAL et la commune autorisant la réalisation d'IVG médicamenteuses au sein du centre de santé telle qu'annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Marc LOCATELLI, Maire-adjoint en charge de la santé, à signer ladite convention ;
- **PRECISE** que la délibération n°DCM2023.12.20/11 en date du 20 décembre 2023 est abrogée.

URBANISME-FONCIER-TRAVAUX

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusée avec procuration : Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Excusée : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

09. Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives relative à la réalisation d'un diagnostic préalable à l'aménagement de la Place Saint-Jean

Rapporteur : M. Sébastien COTTET

Dans le cadre du dossier de déclaration préalable déposé par la commune en vue du réaménagement et de la végétalisation de la Place Saint-Jean, Madame la Préfète de Région, par arrêté n°2023-43 en date du 12 janvier 2024, a prescrit la réalisation d'un diagnostic qui permettra de mettre en évidence et de caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présent sur ce site. Les résultats de ce diagnostic permettront de déterminer s'il convient ensuite de mettre en œuvre des mesures de protection ou de sauvegarde.

Cette mesure a été confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en sa qualité d'opérateur. Conformément à l'article R. 523-30 du Code du Patrimoine, une convention doit être établie entre la ville (aménageur) et l'INRAP (opérateur) afin de définir les modalités de réalisation de l'opération de diagnostic (phase de terrain et phase de rapport.) Cette convention fixe également les droits et obligations respectifs des deux parties.

Monsieur Patrice CONTAT : *Juste une question, y a-t-il un coût associé ?*

Monsieur Sébastien COTTET : *A chaque fois qu'il y a un projet immobilier, il y a une somme qui part pour le diagnostic archéologique et donc là, il y a une grosse partie qui est prise en charge par ce fonds diagnostic, par contre, ce qui reste à notre charge, c'est seulement la préparation du terrain, ce qui est noté dans la convention, c'est-à-dire l'enlèvement des dalles sur le carottage et la remise en place derrière.*

Monsieur Patrice CONTAT : *Donc il y a un coût de main d'œuvre ?*

Monsieur Sébastien COTTET : *Oui, il y a un coût de main d'œuvre, exactement.*

Monsieur Yves MINO : *Je voulais juste savoir pratiquement comment ça va se passer au niveau des fouilles, combien de temps ça va durer et si ça va gêner le service pour l'église, comment ça va se passer pour les sépultures, etc... ?*

Monsieur Sébastien COTTET : *On n'est pas sur une fouille, on est sur un diagnostic qui va durer à peu près 10 jours d'intervention à compter que nous on ouvre et qu'ils fassent leurs carottages, leurs prélèvements sur 3, 4 jours et on referme derrière. Donc, il est question maximum de 10 jours. On parle bien d'un diagnostic et après, en fonction de ce qui pourrait être trouvé, on aurait des réponses le temps qu'ils fassent les comptes-rendus, etc... on aura un délai de 2 à 3 mois. Si tout va bien on démarrera les travaux de déminéralisation à l'automne. S'ils trouvent des choses, ce sera une autre réflexion qu'on aura en commission, c'est-à-dire est-ce qu'on continue le projet ou est-ce qu'on va chercher les fouilles puisque les fouilles seront intégralement à la charge de la Commune. Ce sera une recherche plus tard ; pour l'instant le diagnostic est de déterminer si vraiment il y a un intérêt archéologique à ce niveau-là. Il faut également savoir que, si on fait la demande d'un*

diagnostic, c'est suite à quelques communes alentours qui, au cours de demandes de permis de construire ou autres, ont fait l'objet de découvertes très intéressantes de gros vestiges pré-chrétiens – je pense à Saint-Pierre et Arenthon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2241-1,
Vu le Code du Patrimoine,
Vu l'arrêté de Madame la Préfète de Région Auvergne Rhône-Alpes n° 2024-43 du 12 janvier 2024,

Considérant la nécessité de signer une convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive, préalable aux travaux de réaménagement de la Place Saint-Jean,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention à venir avec l'INRAP telle que jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent,

10. Dénomination de la voie privée du « DOMAINE D'HIKARI » - IMPASSE HIKARI

Rapporteuse : Mme Sylvie SERMONDADAZ

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Maire de faire procéder par le Conseil Municipal à la dénomination des voies publiques et de porter les noms retenus à la connaissance du public.

En revanche, la dénomination des voies privées est en principe une faculté laissée à l'appréciation des propriétaires concernés. Cette faculté est cependant exercée sous le contrôle du Maire.

En effet, le Maire tient de ses pouvoirs de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies publiques ou privées, et d'interdire celles qui seraient contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la délivrance à VINCI IMMOBILIER du permis de construire n°PC074 224 20 A 0022 pour un programme immobilier a conduit à la création d'une nouvelle voie privée débouchant sur le Boulevard Georges POMPIDOU.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Cette voie concerne l'accès depuis le boulevard Georges Pompidou au programme immobilier Vinci Immobilier. Cette création permet un adressage avec plusieurs numéros pour les différentes constructions sinon on aurait un numéro sur le boulevard et des lettres ; ça concerne une grande partie du projet immobilier et 12 villas et 4 bâtiments de logements tandis que les 6 villas du fond seront toujours desservies et adressées depuis la rue de Profaty.

Monsieur Nicolas ORSIER : Petite question de clarification : légalement, en conseil municipal on peut refuser un nom sur une voie privée uniquement s'il est contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ? On se demande ça, car symboliquement et culturellement, on trouve ça plus intéressant finalement d'avoir des noms de voies qui font référence à notre localité et à son histoire ; et là, on n'est pas du tout là-dedans. Est-ce que c'est une obligation ? Est-ce qu'il y a eu une négociation avec Vinci ?

Madame Sylvie SERMONDADAZ : On a repris le nom du projet – Hikari, qui, en japonais, veut dire lumière.

Monsieur le Maire : On n'a pas le droit de refuser et effectivement, on n'est pas rentré dans ces conditions-là avec le promoteur.

Par contre, je peux peut-être en parler maintenant, le promoteur proposait une visite du site.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Oui, on a fait une visite ; ils doivent finir normalement et livrer fin du mois, sauf retard avec ENEDIS qui a des retards dans tous les projets, et c'est vrai qu'on a discuté avec le promoteur, on aimerait bien faire une visite, quand tout sera terminé, avec les membres du conseil qui seront intéressés.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article R.2512-6,

Considérant qu'il convient d'attribuer une dénomination à la nouvelle voie privée du « Domaine d'HIKARI »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 « ABSTENTIONS » (Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER) **et 27 voix « POUR » :**

- **APPROUVE** la dénomination de « Impasse HIKARI » donnée à la voie privée desservant le programme « Le Domaine d'HIKARI »,
- **DIT** que la présente décision sera transmise au service du cadastre à BONNEVILLE, aux services postaux et de secours,
- **DIT** qu'en application de l'article R. 2512-6 du Code général des Collectivités territoriales, la fourniture et la pose de la plaque portant l'indication du nom de la voie sera assurée par la Commune de La Roche-sur-Foron aux frais des propriétaires.

DIVERS

11. Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT par M. le Maire

Rapporteur : M. le Maire

- **Décision n°D2024-006** en date du 6 février 2024 relative à la demande de subvention dans le cadre du FIPD, pour l'action de sécurisation en contribuant à l'équipement de la Police Municipale ;
- **Décision n°D2024-009** en date du 13 février 2024 relative à la modification du numéro d'attribution case columbarium - cimetière des Afforêts - n°76 ;
- **Décision n°D2024-010** en date du 13 février 2024 relative à l'attribution d'une nouvelle concession au cimetière Afforêts - case columbarium n° 75 ;
- **Décision n°D2024-011** en date du 15 février 2024 relative à l'attribution d'une nouvelle concession au cimetière d'Oliot - emplacement n°119 ;
- **Décision n°D2024-012** en date du 19 février 2024 relative au mandat spécial donné à Sandrine BUISSON, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sylvie CHARNAUD, Catherine COLLOMB, Marc LOCATELLI et Sébastien COTTET pour se rendre au salon de l'agriculture ;
- **Décision n°D2024-013** en date du 23 février 2024 relative à au renouvellement de la concession n°223 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2024-014** en date du 27 février 2024 relative au mandat spécial donné à M. Thierry BETHAZ pour se rendre à Candelo dans le cadre des 20 ans du jumelage ;
- **Décision n°D2024-015** en date du 29 février 2024 relative à la convention d'occupation précaire d'un local commercial sis 78 Rue de Silence (Activité de prêt à porter, décoration et salon de thé)

Monsieur Patrice CONTAT : J'ai une question sur la décision 2024-012 sur le déplacement d'un certain nombre de membres du conseil municipal au salon de l'agriculture : je voulais savoir quel était l'objectif et combien ça avait coûté ?

Monsieur le Maire : L'objectif, dans le contexte de crise agricole, est qu'on trouvait intéressant d'aller faire la visite cette année. En plus, Sébastien COTTET y était à titre professionnel et a permis d'organiser tout ça, en lien aussi avec de nombreux élus de la Haute-Savoie qui y sont allés sur cette journée-là particulière. Ce qui permet aussi de traiter d'un certain nombre de sujets puis d'aller à la découverte de certaines initiatives qui peuvent servir de fond de réflexion sur les questions de PAT, d'agriculture et surtout ces enjeux aux niveaux locaux. C'était le but de ce déplacement. Sur le coût : entre 600 et 700 € pour les billets de train.

Monsieur Patrice CONTAT : Donc, c'est un déplacement qui a eu lieu sur la journée en aller-retour ? C'est vrai que ça limite le coût. Après, à titre personnel, je ne suis pas certain de l'utilité d'un tel déplacement par rapport aux objectifs tels que tu les as énoncés, je pense que ça peut se faire sans qu'on se déplace au salon de l'agriculture. On évoquait la nécessité d'être très vigilant et regardant sur les dépenses – tu as remercié les agents - je dirai qu'il faut que nous-mêmes soyons exemplaires par rapport aux dépenses qu'on peut engager, ça c'est un premier point. Et le second point, c'est une remarque par rapport aux réseaux sociaux et ce que j'ai pu lire, en disant que c'était à l'invitation de Sébastien COTTET. Non, le déplacement est pris en charge par les deniers de la Commune.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : C'était exactement le même point de vigilance, ce besoin de transparence, on peut éventuellement comprendre, mais c'est vrai que sur la page « La Roche ! » quand on voit que c'est Sébastien qui a invité, on se dit que ça a été pris en charge en dehors des frais communaux et au niveau de la com ce n'est pas idéal quant au choix de l'ensemble des élus aussi et du lien direct avec

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 Mars 2024**

Folio n°

l'agriculture ; il y avait quand même quelques inadéquations probablement, donc ce point de vigilance est important. Certes on doit donner des leçons, mais avant tout être exemplaires et là il y a eu un gros manque d'exemplarité j'ai l'impression.

Monsieur le Maire : Alors je ne vous rejoins pas du tout sur le manque d'exemplarité, et dans le contexte agricole national, je trouvais ça plutôt bien que des élus Rochois se trouvent aux côtés de nos agriculteurs.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Alors pour rebondir, je me suis peut-être mal exprimé, mais ce que je veux dire c'est qu'il faut être transparent quant à l'utilisation des fonds communaux et ne pas faire croire que c'est sur des fonds privés qu'on a été invités.

Monsieur le Maire : Personne n'a fait croire ça.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Mais c'est ce qu'il y a d'écrit sur votre page Facebook.

Monsieur le Maire : Il n'est pas écrit que c'est Sébastien COTTET qui a pris en charge le déplacement.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Il est écrit que c'est Sébastien COTTET qui est invité, donc on peut légitimement croire que c'est une invitation. En général, moi, quand on m'invite, je ne paye pas, donc ce n'est évidemment pas clair, d'ailleurs on l'a compris de la même façon et je pense que tout le monde l'a compris de la même façon.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, mais quand vous invitez des amis à manger chez vous, vous leur payer le repas, mais ils paient l'essence pour venir.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Dorénavant, est-ce que ce serait possible que ce soit plus transparent parce que ce n'était pas le cas.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait transparent puisque c'est dans l'ordre du jour ce soir et que l'on peut en discuter, donc si ce n'était pas transparent, on n'en discuterait pas.

Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) et Déclaration de Cession de Commerce (D.C.C.)
pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption
du 17/01/2024 au 13/02/2024

DOSSIER N°	DATE DEPOT	ADRESSE	PARCEL LE(S)	NATURE DU BIEN	TYPE DE BIEN	DATE DECISION	N° DECISION
D.I.A.							
DIA07422424A0003	09/01/2024	369 Avenue Charles de Gaulle	AE 505	bâti sur terrain propre	Appartement 42m² + cave	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0005	16/01/2024	432 Avenue Charles de Gaulle	AE 32	bâti sur terrain propre	Appartement 48,75m² + cave + garage	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0006	18/01/2024	LES BEULLES	D 1237-1239-1235	bâti sur terrain propre	Habitation	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0007	22/01/2024	GREBELIN	BC 97	non bâti	Voie d'accès lotissement Les Iris	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0008	23/01/2024	63 rue Perrine	AE 232	bâti sur terrain propre	Local 84,20m² + appartement 73,70m²	12/02/2024	D2024-007

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 Mars 2024**

Folio n°

DIA07422424A0009	24/01/2024	183 Avenue de la Libération	AE 269	bâti sur terrain propre	Appartement 96,42m²+cave+garage	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0010	29/01/2024	40 Rue de Vallières	AD 426-8-0460	bâti sur terrain propre	Corps de ferme mitoyen+ancienne écurie+cave+abri jardin+maisonnette 120m²	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0011	29/01/2024	33 rue de la Pierre d'Angeroux	AE 21-482-483	bâti sur terrain propre	Appartement 75m²+stationnement+garage+cave	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0012	31/01/2024	108 faubourg St Martin	AD 258	bâti sur terrain propre	Appartement duplex 47,12m² + cave	12/02/2024	D2024-007
DIA07422424A0013	01/02/2024	383 avenue de la Gare	AL 139	bâti sur terrain propre	Appartement 46,98m²	12/02/2024	D2024-007
D.C.C.							
07422424A0001	19/01/2024	16 Place de l'Hotel de Ville	AE 246		cession du fonds de commerce de la Brasserie Mino Activité de l'acquéreur pressentie : identique	12/02/2024	D2024-008

Questions diverses :

Monsieur Patrice CONTAT : Sur la crèche Rock'Cœur, il semble qu'il y ait un gros souci sur l'accueil des enfants. Est-ce que tu peux nous en dire plus ? C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de familles qui doivent faire sans et quelles perspectives on peut offrir pour un retour à un service de qualité ?

Monsieur le Maire : Oui, on a eu un cumul de mauvaises surprises au niveau des agents puisqu'on avait un agent qui a été recruté récemment et qui, au terme de sa période d'essai, n'a pas souhaité rester dans la collectivité parce qu'il a trouvé un poste de direction ailleurs et comme on était en période d'essai, il n'y a pas de préavis donc on n'a pas eu le temps de se retourner. On a cumulé ceci avec quelques absences justifiées en raison de maladie ; ce qui a fait qu'on était en-dessous des seuils qui permettent l'accueil. On a demandé à la CAF des dérogations exceptionnelles sur les taux d'encadrement des personnels diplômés ce qu'elle nous a refusé, sans nous proposer de solution alternative, ce qui fait que pendant une semaine on a dû prendre la décision de fermer la crèche. On a fait des mails aux parents des 2 crèches pour trouver des solutions alternatives au moins par demi-journée ou par journée pour minimiser le nombre de personnes impactées. Je remercie très franchement les parents qui ont, pour certains beaucoup joué le jeu, soit en prenant des congés, soit en faisant appel aux proches pour limiter les dégâts, mais certains se sont retrouvés en grande difficulté. Tout ceci a duré pendant une semaine. Ensuite, et là, c'est le travail de Saïda, Sandrine et des services qui, en creusant un peu les textes juridiques, se sont aperçus que, en prenant le statut de micro-crèche, les personnels que l'on avait à disposition nous permettaient d'ouvrir. L'inconvénient était que ça passait la capacité de la crèche de 16 à 12 places parce que c'est le maximum d'une micro-crèche. Et donc, on a effectivement 4 familles qui sont toujours en difficulté. Dans le choix des familles, on a tenté de cibler celles pour lesquelles il y a au moins un des deux parents qui ne travaille pas ou dès lors qu'il y a des temps partiels qui peuvent permettre de libérer des créneaux disponibles. Par contre, on ne les a pas laissés sans rien parce qu'on s'est mis en lien avec l'association d'assistantes maternelles pour voir s'il y avait quelques places disponibles qui pouvaient servir et on s'est mis en lien aussi avec les crèches de nos communes voisines – Eteaux et Amancy qui sont gérées par l'ADMR – dans lesquelles il y avait des places disponibles et où on a organisé toutes les facilités pour que les dossiers d'inscription ne soient pas des usines à gaz et que ça serve aux parents. Donc après, sur ces solutions-là, elles ont été refusées, mais elles ont été quand même signifiées et donc, maintenant, en micro-crèche on fonctionne et au niveau des services RH on a une recherche plus

que proactive pour compenser le personnel qui est en arrêt et les personnels absents. Malheureusement, ce sont des secteurs dans lesquels il est difficile d'embaucher – l'attractivité de la Suisse et le fait qu'il y ait de moins en moins de personnel diplômé dans ces voies-là – donc pour le moment on n'a pas d'horizon clair, mais on sait qu'on pourra rester à 12 enfants grâce à ce régime de micro-crèche. On peut regretter que la CAF ne nous ait pas informé directement de la possibilité de faire ce swich, car ce sont eux les professionnels qui nous refusent la dérogation et nous disent juste débrouillez-vous avec ça et on a eu une semaine avec 16 parents sur le carreau alors qu'on aurait pu limiter cette gêne-là, c'est un peu dommage mais on a fait avec les moyens du bord. Mais encore une fois, certains parents ont été remontés et je les comprends à raison, parce que dans l'organisation quotidienne, ce n'est pas évident, mais ils ont été aussi extrêmement nombreux à prendre sur eux et merci à eux parce que cette situation subie n'était pas simple et certains ont fait preuve de beaucoup de compréhension vis-à-vis de ça et c'était utile.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : On a une question par rapport au déploiement de la fibre. On a eu un certain nombre de remontées suite aux deux premières réunions qui ont eu lieu dans les quartiers. Première question de clarification où, dans ces réunions, tu mentionnais Jean-Pierre GENIN qui était délégué au SYANE, et on avait souvenir que c'était Nicole et toi, mais il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé. Et le 2^{ème} point, c'était qu'est-ce que vous avez prévu de mettre en œuvre pour faire en sorte d'arrêter de salir le territoire en quelque sorte parce qu'on a l'impression qu'il y a des travaux qui sont faits de manière un peu légère.

Monsieur le Maire : Nicole siège au SYANE et c'est bien Jean-Pierre qui siège pour la collectivité, pour ma part je n'y siège pas, j'ai déjà un certain nombre d'instances annexes qui prennent du temps. Sur le reste, le SYANE a de grosses difficultés, non pas en interne, mais avec la gestion de ses prestataires à qui les travaux sont délégués. Ce sont des travaux d'une ampleur énorme sur l'ensemble du territoire pour câbler tout le monde. Aujourd'hui, ils sont bien conscients des défauts qui sont faits-là, j'ai pu le mentionner, et le SYANE encore plus. On est sur ces genres de marchés encore complètement aussi tributaires des règles des marchés publics qui font qu'on n'a pas toujours les plus scrupuleux qui remportent les offres et que malheureusement, ce sont les défauts de la réglementation. Ce qui est sûr, c'est que Jean-Pierre représente la collectivité à chaque fois qu'il y a une réunion, on a des alertes régulières, que ce soit avec le président du SYANE ou avec les différents vice-présidents, à chaque rencontre, à chaque échange, je mentionne ces problématiques-là, de tenue des chantiers, de qualité du travail réalisé, de retard sur le processus qui est dommageable, même si aujourd'hui on est dans la desserte des particuliers et qu'il y a moins d'enjeux économiques, ce qui n'empêche qu'aujourd'hui, les particuliers télé-travaillent de plus en plus avec une connexion et un débit qui soient suffisants pour accéder à leur serveur. Ils les connaissent, ils essaient de maîtriser au mieux ces prestataires.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Effectivement, on peut le comprendre, mais est-ce qu'on arriverait pas, dans la mesure où il y a une forme de défaillance, au niveau de la réception des travaux, parce qu'il y a quand même un moment où on doit recevoir les travaux – tu parles de l'immensité du territoire, mais c'est vrai que c'est un syndicat départemental – donc on espère qu'il soit taillé pour ça et si ça n'est pas le cas, au moins que nous, on puisse leur proposer de faire cette fonction pour éviter de recevoir des travaux et donc de payer des contrats si ça ne le mérite pas ?

Monsieur le Maire : Pour le moment, il n'y a pas d'alerte spécifique. C'est vrai que la réception n'est pas bonne, sauf que – et nous on l'a vu avec nos difficultés avec le club house de foot – c'est qu'une fois que le chantier est mal lancé, on sort les rames et finalement on est aussi contraints par d'autres procédures réglementaires de finir par réceptionner dès lors que manifestement, on n'a pas d'arguments pour ne pas réceptionner. Mais on réceptionne avec des réserves qui parfois donnent lieu à des dédommagements ou pas. Refuser la réception, parfois, n'arrange en rien les affaires et le SYANE est vigilant pour réceptionner avec les réserves nécessaires et pour aller réclamer les indemnités qui correspondent aux malfaçons. De là, à ce que ces indemnités servent à améliorer la qualité du travail qui est fait, le pas n'a pas encore été franchi et c'est là-dessus qu'il faut qu'on s'interroge.

Monsieur Jean-Pierre GENIN : Tu as tout dit. On a des gros soucis. Je ne siège pas depuis longtemps, ça ne fait que 6 mois ; j'ai assisté à 2 réunions ; j'ai des interlocuteurs que j'ai repérés et que je peux contacter. On bute sur plein de problèmes ; c'est la finalité qui se passe mal. On fait au mieux, mais il n'y a pas de solution miracle.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Donc ce que tu dis et que moi je n'avais pas compris, c'est que, quand même le SYANE a vraiment ce travail de veille, ils viennent réceptionner tous les travaux et ils relèvent des problèmes. Je n'avais pas compris ceci.

Monsieur le Maire : Oui, dès lors que ce n'est pas conforme, ils le relèvent, sauf que, le fait qu'il y ait des réserves, n'empêche pas la réception des travaux. C'est le suivi chantier qui est le plus difficile.

Monsieur Patrice CONTAT : Où en est-on sur le problème d'assurance pour les minibus ?

Monsieur le Maire : On n'a pas trouvé plus de solution. Les solutions qu'on voulait imaginer pour contourner le problème semblent un peu fragiles parce que ça fait peser des grosses responsabilités sur les associations en direct, des gros frais financiers aussi et il n'y a pas de solution pérenne pour l'instant. Pour l'instant, les associations font autrement et ne font pas. On a participé aussi à de la mise en réseau entre présidents d'associations parce que untel ne se sert pas de son minibus donc je lui emprunte et ils s'arrangent comme ça, on a servi de passerelle entre le club de foot et le cercle nautique Rochois, ce qui a permis de débloquent des situations.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Une autre question par rapport à la première rencontre qu'on a eue à Orange, où tu as notamment parlé du renforcement du réseau ferré, et du renforcement de la cadence. Nous, on en était resté sur un cadencement qui n'était pas celui que tu avais annoncé, et on est intéressé de savoir les informations que tu pouvais avoir où tu annonçais un doublement de la cadence entre La Roche et Annemasse ce qui est vraiment réjouissant, est-ce que tu peux nous en dire plus ?

Monsieur le Maire : Ce sont les projections qui nous ont été faites à un moment par SNCF réseau et, appuyées par le Département, dans le cadre de sa fermeture des passages à niveau, où ils expliquaient que le renforcement de la cadence qui devait conduire au doublement à terme, fait que le passage à niveau, si on ne le fermait pas pour des raisons de sécurité, on allait devoir le fermer pour des raisons pratiques parce qu'il serait quasiment baissé en permanence. Il n'y a pas de document précis, mais le travail SNCF réseau / Département qui a justifié la fermeture du passage à niveau, indiquait ce doublement de la cadence à terme sur la ligne.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Tu pourras nous le partager ?

Monsieur le Maire : Il faut que je revoie avec les services du Département et SNCF Réseau qui étaient là quand ils nous ont présentés le sujet.

Monsieur Jean-Michel REBET : Deux points et une invitation.

Pour la crèche et PMI, il faut savoir que la petite enfance et les nounous ont déclenché un plan + 1 pour les agréments pour les nourrices qui veulent prendre en charge les enfants qui sont laissés sur le bord de la route, par rapport au problème de la crèche.

Concernant les assurances de minibus, on nous demande maintenant systématiquement, aux présidents d'associations, d'assurer nous-mêmes le véhicule que nous empruntons. Ce n'est plus l'assurance de la Commune qui assure, mais nous.

Et aussi, le 28 avril, il y a la journée nationale « Commémoration de la déportation » qui va se passer, pour le pays Rochois, à La Roche. Vous êtes cordialement invités à cette manifestation et je vous ferai parvenir les informations au fur et à mesure pour le déroulement.

Monsieur le MAIRE clôt le débat, toutes les questions à l'ordre de jour étant épuisées.

Monsieur le MAIRE lève la séance à 21h00.

Rappel des délibérations du présent Conseil Municipal :

Numéro d'ordre	DELIBERATIONS	DECISIONS
	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 7 février 2024	Approuvé à l'unanimité
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE		

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 Mars 2024**

Folio n°

DCM2024.03.13/01	Transfert du marché hebdomadaire	Approuvé à l'unanimité
FINANCES PUBLIQUES – BUDGET		
DCM2024.03.13/02	Rapport d'orientation budgétaire 2024	Prend acte
DCM2024.03.13/03	Versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget 2024	Approuvé à l'unanimité
CENTRE DE SANTE DU FORON		
DCM2024.03.13/04	Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2024 à 2026 entre l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de La Roche sur Foron	Approuvé à l'unanimité
DCM2024.03.13/05	Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde dus au centre de santé pour sa participation à la permanence des soins	Approuvé à l'unanimité
DCM2024.03.13/06	Convention entre Biogroup-Mirialis et la Commune de La Roche-sur-Foron encadrant le partenariat entre les laboratoires du groupe et le Centre de santé du Foron	Approuvé à l'unanimité
DCM2024.03.13/07	Convention entre Médical Services Plus et la Commune de La Roche-sur-Foron autorisant la mise à disposition et le dépôt d'attelles/orthèses au Centre de santé du Foron à destination des patients non hospitalisés	Approuvé à l'unanimité
DCM2024.03.13/08	Convention entre le Centre Hospitalier Alpes Léman et la Commune de La Roche-sur-Foron autorisant la réalisation d'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au sein du Centre de santé du Foron	Approuvé à l'unanimité
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX		
DCM2024.03.13/09	Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives relative à la réalisation d'un diagnostic préalable à l'aménagement de la Place Saint-Jean	Approuvé à l'unanimité
DCM2024.03.13/10	Dénomination de la voie privée du Domaine d'Hikari	Approuvé par 5 abstentions et 27 voix « Pour »
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS		
DCM2024.03.13/11	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT par M. le Maire	Approuvé à l'unanimité

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Ville et affichée le 14 mars 2024.

Monsieur le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



Le secrétaire de séance,
Théo LOMBARD



